



SAUVEGARDE ESSOR 10

Projet d'Établissement / de service 2021-2026



« MECS Le Pavillon »

« 10, 11, 12, 13 allée des Vendangeurs »

« 10420 LES NOES PRES TROYES »

☎ « 03.25.74.59.45 »

☎ « 03.25.49.84.18 »

✉ « lepavillon@se10.fr »

Directeur : « Thierry HAUDRECHY »

I. Table des matières

II. Préambule au niveau associatif	4
III. L'histoire.....	5
A. L'histoire :	5
B. Le projet de l'organisme gestionnaire.....	6
1. Les valeurs	6
a) L'humanisme :	6
b) L'engagement :	6
c) La solidarité :	6
2. Les orientations de l'organisme gestionnaire.....	6
IV. Les missions.....	6
A. Les missions de l'établissement	6
B. Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement.....	7
C. Les schémas régionaux et départementaux	8
D. Les arrêtés d'autorisation / agréments / habilitations	8
V. Le public et son entourage.....	9
A. Description du public accueilli	9
1. Les caractéristiques des personnes accueillies	9
a) Avant tout, des adolescentes :	9
b) Des jeunes « polytraumatisées »	9
c) Les problématiques à l'origine du placement ou de l'accueil.....	10
2. Les besoins repérés chez les jeunes accueillies	11
B. Les évolutions des publics	12
C. Les relations avec l'entourage.....	13
VI. La nature de l'offre de service et son organisation	13
A. La nature de l'offre de service	13
B. L'organisation interne de l'offre de service	14
1. Les modalités d'admission et de sortie.....	15
a) L'admission : Deux portes d'entrée sont identifiées pour l'admission des jeunes :	15
b) La sortie de l'établissement pour la jeune.....	16
2. Les volets d'accompagnement	16
a) Un projet personnalisé élaboré, coordonné, évalué, réajusté.....	16
b) Volet éducatif	17
c) Volet thérapeutique	23
d) Volet familial	25
e) Volets transversaux : psycho éducatifs et psycho familial	27

C.	Les modalités d'organisation interne à la structure	30
D.	L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture	31
1.	<i>Les partenaires</i>	31
2.	<i>L'ouverture sur les ressources locales</i>	32
VII.	Les principes d'intervention	33
A.	Les sources des principes d'intervention	33
B.	La gestion des paradoxes	33
C.	Des modalités de régulation	34
I.	Les professionnels et compétences mobilisés	35
A.	Les compétences et les qualifications	35
B.	Les fonctions et délégations	36
C.	La dynamique du travail d'équipe et l'organisation de l'interdisciplinarité	36
D.	Le soutien aux professionnels	38
II.	Les objectifs d'évolution, de progression et de développement	39
A.	Plan d'actions	40
B.	Fiches action	43

II. Préambule au niveau associatif

A/ Mot du Directeur Général à insérer

En 2019, l'Association a entamé une évolution de sa gouvernance et de sa stratégie de développement. Elle a décidé de mieux se structurer en interne en retravaillant notamment son organisation et son fonctionnement. Le fruit de ce travail a été l'élaboration du projet associatif avec la définition de ses valeurs, de ses missions et des objectifs stratégiques. Bien que le projet associatif n'ait aucune obligation législative d'existence, il est un pilier important et incontournable de la vie et de la raison d'être de celle-ci. Sans vision, l'Association est en danger. À travers ses valeurs et missions, elle a su se définir et déterminer son essence. De plus, étant une association gestionnaire, elle donne des objectifs stratégiques à l'ensemble de ses établissements et services. Ces valeurs et objectifs stratégiques doivent se retrouver ensuite dans les projets d'établissement, soit dans le fonctionnement actuel, soit dans les objectifs à atteindre dans les projets.

En 2020, plusieurs établissements devaient revoir leur projet d'établissement. L'Association a décidé d'apporter de la cohérence et de l'harmonisation dans ce travail en choisissant de revoir tous les projets en même temps sur la base d'une démarche commune. La démarche a débuté logiquement par la réalisation des évaluations internes. Avant de se projeter, il est en effet indispensable de disposer d'une photographie de l'existant afin de pouvoir imaginer l'avenir. Les établissements et services de l'AASEAA-SE10 ont donc effectué leur évaluation interne sur la base d'un logiciel qui reprend toutes les recommandations des bonnes pratiques. Ce logiciel a été développé par le CREAL. Il s'agit d'ARSENE. Ce logiciel est composé de toutes les dimensions et tous les critères permettant d'évaluer la qualité de l'accompagnement et le fonctionnement global. Les établissements disposent désormais d'un plan d'amélioration continue de la qualité qui est scandé sur plusieurs années. Il sera révisé tous les ans à l'occasion des travaux sur les budgets prévisionnels et les comptes administratifs.

Même si le principe des évaluations internes/externes va évoluer dans les mois à venir en introduisant notamment la notion de mesure d'impact, cette démarche aura permis de mettre en route une dynamique globale de démarche qualité et de révision de tous nos outils d'accompagnement conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La seconde étape logique a donc été la révision des projets d'établissement dans le prolongement et sur la base des évaluations internes. Au-delà de décrire les prestations rendues au service de l'accompagnement, ces projets sont un élément important de l'avenir des établissements et services car ils tracent la voie pour les 5 années à venir. Il n'est pas un document immuable car il doit pouvoir vivre et évoluer durant ces prochaines années. Cette vie émanera de la révision annuelle des plans d'action issus de l'évaluation interne. La révision permettra de réajuster régulièrement les objectifs du projet d'établissement et de se questionner sans attendre 5 ans, soit la durée de vie du projet pour ajuster les dispositifs d'accompagnement et de réfléchir aux évolutions nécessaires.

Les raisons d'être principales du projet d'établissement sont de décrire ce que l'on fait et d'écrire ce que l'on projette de faire dans nos objectifs. Il retranscrit le sens des actions menées et la cohérence qui gouverne le bon fonctionnement.

C'est donc dans cette cohérence globale qu'ont été travaillés les projets d'établissement de l'AASEAA-SE10.

B/ Principes méthodologiques de l'actualisation du projet d'établissement au Pavillon

« Aucun professionnel ne peut se sentir à l'aise dans son action s'il n'en connaît pas le sens » (Michel Lemay)

Le projet d'établissement, document obligatoire (Article L.311.8 du CASF), est certes la traduction et la mise en œuvre des orientations des politiques associatives, mais il est aussi au quotidien :

- Un document d'information pour les usagers et les partenaires,
- Un support de communication avec les autorités de contrôle et les financeurs,

- Un référentiel en interne affichant le cadre éthique et organisationnel garant du respect des droits des usagers,
- Un outil pour fédérer l'ensemble des professionnels.

En terme méthodologique, la culture participative de l'équipe pluridisciplinaire est développée depuis des années. C'est donc sans difficulté que l'équipe actuelle s'est mobilisée malgré la situation sanitaire 2021 très compliquée.

Depuis le dernier projet, un focus particulier a été mis sur la participation des jeunes permettant une réelle implication des adolescentes dans cette nouvelle version. Les représentants légaux ont été également sollicités mais dans une moindre mesure.

Concrètement, la dynamique de projet pour cette version 2021/2026 a été articulée ainsi :

- Formation CREA de l'équipe de direction,
- Réflexion globale en équipe pluridisciplinaire concernant l'ensemble du contenu : la taille de l'équipe permet de mobiliser l'ensemble de l'équipe en équipe complète, en petit groupe ou par secteur d'intervention. Cela a représenté 6 séquences de travail,
- Temps de rencontre spécifiques avec les adolescentes sur le principe de libre adhésion ; 3 séquences de groupe ont été mises en place, 2 jeunes ont été désignées par vote comme « pilotes » ; 3 « sondages » par le biais de l'application « forms » ont été réfléchis et transmis par les « pilotes » au reste du groupe ; Au moins 80% du groupe a répondu,
- 1 sondage « forms » a été transmis aux parents détenteurs de l'autorité parentale. 40% des concernés se sont impliqués dans la démarche,
- L'écriture a été assumée par l'équipe de direction sous couvert « d'allers-retours » auprès de l'équipe pour s'assurer de la fidélité de retranscription des séquences de travail.

Des modalités de suivis et de révisions annuelles sont prévues, tant auprès de l'équipe que des jeunes.

III. L'histoire

A. L'histoire :

Le Pavillon a été créé en 1975, en vue d'apporter une aide spécifique à des adolescentes en difficultés, ayant besoin de protection et présentant des troubles affectifs et relationnels.

Premier établissement dans l'Aube à accueillir des filles, il est resté une Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S) spécialisée dans l'accueil de ce public féminin.

Implanté sur la commune des Noës près Troyes, dans des locaux appartenant à l'association et situé initialement au 11.12.13 allée des Vendangeurs, il s'est peu à peu étendu et occupe actuellement du 9 au 13 de la rue.

Initialement doté d'une dimension thérapeutique par la présence de psychologues et d'infirmière à temps partiels en complément d'une équipe éducative, l'établissement est souvent considéré à tort comme un établissement doté de moyens thérapeutiques confortables permettant l'accueil d'un public en très grandes difficultés. Régulièrement et fréquemment sollicité pour l'accueil de jeunes présentant des fragilités psychiques, nous avons développé en interne et à moyens constants des méthodes de prise en charge complémentaires (musicothérapie, médiation animale en particulier) en formant des professionnels et en imputant du temps éducatif pour permettre ces activités dans l'intérêt des adolescentes.

« Victimes de notre succès », nous avons à de nombreuses reprises été confrontés à une déstabilisation massive par un afflux trop conséquent de jeunes trop fragiles qui a eu un impact réel et « nocif » sur l'accompagnement de jeunes moins carencées. En 2018, le directeur en poste a dû réaffirmer auprès de nos prescripteurs que nous étions une MECS sans spécificité ni moyens particuliers.

La dénomination initiale de la structure « les appartements thérapeutiques » entretient d'ailleurs cette ambiguïté ; à plusieurs reprises, il a été réaffirmé lors des projets notre volonté d'une appellation plus neutre : « le Pavillon ».

La dynamique de projet de service est profondément ancrée dans la culture de l'établissement ; tous les projets ont été réalisés de manière participative en impliquant l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

B. Le projet de l'organisme gestionnaire

1. Les valeurs

a) L'humanisme :

- Le respect, la dignité et l'intégrité des personnes,
- La bienveillance et bienveillance (l'écoute et l'empathie),
- L'inclusion sociale (lutte contre l'exclusion).

b) L'engagement :

- Citoyen et militant,
- Innovant et créatif,

c) La solidarité :

- Justice,
- Partage.

2. Les orientations de l'organisme gestionnaire

2.1. Les missions déclinées dans le Projet Associatif 2020 :

- Représenter l'Association (interne et externe).
- Gérer l'administration, vérifier le bon fonctionnement des établissements et services, et s'assurer du suivi du plan d'amélioration de la qualité,
- Soutenir les bénéficiaires (les jeunes, les familles, les personnes en insertion, etc.).

2.2 Les objectifs stratégiques déclinés dans le projet Associatif 2020 :

- Mettre le jeune au centre du dispositif (loi 2002-2, mars 2007 et mars 2016),
- Répondre aux besoins universels et fondamentaux de l'enfant, du bénéficiaire,
- Passer de la promotion à l'obligation de bienveillance,
- Rendre efficiente la participation des personnes accompagnées et développer la citoyenneté,
- Promouvoir l'Association et les Etablissements sur leur environnement et leurs partenaires, Promouvoir la santé,
- Promouvoir la démarche qualité, la prospective et l'innovation,
- Inscrire les établissements et services dans une démarche globale de développement durable (économique, social et environnemental).

IV. Les missions

A. Les missions de l'établissement

Les missions de l'établissement sont conformes à celles décrites par l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF)

« Les MECS sont des établissements destinés à accueillir des mineurs et des jeunes majeurs qui connaissent des difficultés sociales et familiales. Elles leur apportent en lien avec les familles, un soutien et un cadre matériel, éducatif et psychologique favorables à l'épanouissement de leur personnalité et à leur investissement professionnel. Elles pourvoient à l'ensemble des mineurs confiés et veillent à leur orientation en collaboration avec la famille, leur représentant légal, les services de l'Aide Sociale à l'enfance de la protection judiciaire de la jeunesse et des juges pour enfant. »

De manière concrète, cela se traduit de la manière suivante au Pavillon :

OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA PRISE EN CHARGE

Faire grandir les adolescentes

- Leur permettre d'acquérir progressivement une autonomie tant matérielle que psychique,
- Les amener à faire confiance et à se faire confiance,
- Les responsabiliser,
- Les aider à faire des choix et à les assumer,
- Les aider à croire en leurs rêves et les accompagner dans leurs réalisations ou dans la désillusion,
- Les confronter à des principes de réalité,
- Les laisser prendre des risques, et faire leurs expériences
- Les accompagner par pallier,
- Les accompagner pour repérer et développer leurs compétences sociales et psychosociales
- Encourager et favoriser les expériences extérieures,
- Leur apprendre à gérer leur temps.

Permettre aux adolescentes d'aller mieux

- Favoriser des temps individualisés,
- Œuvrer pour l'amélioration de l'estime de soi,
- Renforcer les défenses "narcissiques",
- Prendre en considération les problèmes de santé,
- Accepter des mécanismes régressifs,
- Être attentif aux phénomènes de sidération et de décompensation en apportant des réponses adaptées,
- Lutter contre l'inertie vectrice d'angoisses,
- Valoriser,
- Adapter les prises en charge,
- Prendre en considération les rythmes de chacune,
- Connaître les parcours de vie,
- Travailler avec la géométrie familiale et le réseau de la jeune,
- "Mailler" l'éducatif et le thérapeutique.

B. Les textes relatifs à la catégorisation de l'établissement

L'établissement veille à respecter les textes législatifs concernant son activité et à opérer, au fur et à mesure des parutions de nouveaux textes, les changements nécessaires dans une dynamique de formation du personnel et d'information du public (jeunes et familles)

♦ L'article 375 du code civil Une mesure de placement peut être prise par l'autorité judiciaire « *quand la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation d'un mineur sont compromises dans son milieu naturel* »

♦ La loi du 6 janvier 1986 dite loi particulière, portant répartition des compétences en matière sanitaire et sociale, prolongement des textes sur la centralisation.

♦ La loi du 10 janvier 1989 incluant dans le code de la famille et de l'Aide Sociale, des dispositions spécifiques à l'enfance maltraitée ; réaffirmant la responsabilité du Président du Conseil Général dans la mise en œuvre de ses missions.

♦ La Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 ratifiée par la France en 1990

♦ La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle modifie les règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux.

♦ La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance qui :

- fait de la prévention un des axes majeurs du dispositif,
- réaffirme les droits, l'intérêt et les besoins fondamentaux de l'enfant,
- implique les parents dans toutes les décisions concernant l'enfant,
- modifie la procédure de traitement des informations préoccupantes et de signalement concernant les enfants en danger ou en risque de danger,
- instaure la primauté de la protection administrative sur la Protection Judiciaire,
- enrichit la palette des actions en direction de l'enfant et de sa famille,
- charge le Président du Conseil Général de veiller au suivi de l'enfant, à la continuité et à la cohérence des interventions.

♦ la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'Enfance

- ◆ projet de loi 2021 relatif à la protection de l'enfance : en cours

C. Les schémas régionaux et départementaux

1. Au niveau départemental :

L'équipe du Pavillon est depuis toujours impliquée dans les dynamiques de réflexions départementales liées à la protection de l'enfance ; c'est donc tout naturellement que certains membres ont participé aux travaux des schémas départementaux successifs. Toutes les strates du personnel ont été mobilisées autour des thématiques suivantes : Observatoire de protection de l'enfance, travaux autour de l'attachement, réflexions sur les prises en charge longue durée et la logique de parcours, réflexions autour de la prise en charge des plus de 16 ans, la mise en place des RDV des 17 ans et la revisite les contrats jeunes majeurs, droits des usagers, réflexions autour de la mise en place de parrainages.

Chaque personne de l'équipe peut, régulièrement, faire des retours lors de temps de réunion et récupérer les avis et idées de l'ensemble pour s'en faire porte-parole lors des séances du schéma. Les professionnels sont également encouragés à participer aux différentes « journées des acteurs » et divers colloques.

En 2019, une réflexion sur le parcours de soin des personnes fragiles psychologiquement a été menée à l'initiative du secteur psychiatrique ; plusieurs membres de l'équipe du Pavillon sont impliqués dans les travaux.

A l'heure actuelle, le département initie une mission d'étude au sein de la MDPH en lien avec les services de l'ASE. Concerné par la problématique, Le Pavillon a d'ores et déjà répondu au questionnaire qui a été transmis et se rend disponible si un groupe de travail se mettait en place.

2. Concernant la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance 2019-2022

La stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance 2019-2022 est également un élément déterminant que nous prenons en compte.

« Cette stratégie vise à transformer la manière de conduire les politiques publiques et à changer le regard de la société sur les enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. En premier lieu, elle a pour objectif de garantir les droits des enfants : droits à la santé, à l'éducation, à la sécurité affective, à l'autonomie après 18 ans. Elle vise aussi à leur donner la parole et à mieux prendre en considération leurs avis et ce qu'ils vivent. »

Concrètement en sein de l'établissement nous tentons de transformer au quotidien les intentions du législateur en actes : en réorganisant le service pour répondre au mieux au suivi de la scolarité, en renforçant les partenariats avec les établissements spécialisés dans le handicap et la santé mentale, en tendant à une dynamique la plus participative des jeunes que nous accompagnons, en restant créatifs, ouverts d'esprit et adaptables pour améliorer l'existant mais aussi s'ouvrir sur des pistes innovantes.

D. Les arrêtés d'autorisation / agréments / habilitations

Le Pavillon bénéficie d'un agrément du Conseil Départemental permettant d'accueillir des mineures et des jeunes majeures en difficulté(s), présentant des troubles du comportement ou ayant besoin de protection, au titre des articles 375 à 378 du code civil relatifs à l'assistance éducative.

Régulièrement, des conventions sont signées avec le Conseil Départemental, afin de poser les modalités de fonctionnement avec les établissements de l'A.A.S.E.A. Au sein de ces conventions valables 3 ans, différents aspects sont traités (modalités d'admission, objectifs quantitatifs et qualitatifs de prise en charge, éléments de tarification, ...)

Actuellement l'établissement a un agrément pour l'accueil de 15 jeunes filles de 12 à 21 ans ; à cet effectif s'ajoute une place dédiée à l'accueil d'urgence et qui relève d'un accord spécifique entre l'association et le conseil départemental.

V. Le public et son entourage

A. Description du public accueilli

Depuis l'ouverture de l'établissement, seules des jeunes filles âgées de 12 à 21 ans sont accueillies dans la structure. Nous avons un agrément pour 15 jeunes et 1 place d'urgence.

Des problèmes familiaux graves (carences affectives et/ou éducatives marquées, parents déchus de l'exercice de l'autorité parentale, parents décédés et absence d'entourage fiable), ou un appel à l'aide de parents dépassés par la situation justifient la mesure de placement éducatif ou la signature d'un accueil provisoire.

Des jeunes majeures peuvent également rester prises en charge dans le cadre d'un contrat « jeune majeur ».

1. Les caractéristiques des personnes accueillies

a) Avant tout, des adolescentes :

A l'image de ce que décrit Jean Paul Gaillard dans son ouvrage Enfants et adolescents en mutation, nous constatons que les caractéristiques adolescentes évoluent de plus en plus rapidement depuis une dizaine d'années autour de plusieurs indicateurs clés (rapport à l'autorité, rapport au corps, à soi et à l'espace de l'intime, réflexivité et rapport au temps, rapport aux « besoins » et au « désir », rapport aux objets.

Ceci se traduit au quotidien de la façon suivante :

- Difficultés de plus en plus grandes à accepter toute forme de cadre éducatif,
- Difficultés de plus en plus importantes et fréquentes à s'inscrire dans une dimension collective
- Réactions violentes (verbales et/ou physiques) à toutes formes de frustration,
- Mises en danger fréquentes et diverses, avec banalisation des actes posés (prise de toxiques, prostitution particulièrement)
- Dépendances (cigarette, portable, réseaux sociaux, drogues, alcool, sexe).

La nouvelle « normalité » qu'incarnent ces caractéristiques, montre des différences radicales dans le fonctionnement du psychisme des adolescentes et de leurs modes interactionnels ; la différence n'a rien à voir avec les conflits de générations et les crises d'adolescence que nous avons connu auparavant et il est parfois difficile de s'adapter à ces nouvelles caractéristiques.

La quasi-totalité des jeunes que nous accueillons manifestent ces comportements à des degrés divers.

Derrière ces attitudes, des potentialités certaines qui souvent peinent à s'exprimer, se développer, s'épanouir faute d'une estime personnelle et d'une confiance en soi suffisantes, et de défenses narcissiques qui font défaut.

Leurs parents, leurs assistants familiaux ancrés dans leurs représentations sont dépassés et ne parviennent plus à la prendre en charge de manière protectrice et bienveillante ; le lien est altéré, certaines jeunes ont pris le dessus et sont dans des postures de toute puissance à laquelle les adultes répondent par des positionnements autoritaires voire violents ; la cohabitation n'est plus possible et la prise en charge en établissement est envisagée comme la solution.

b) Des jeunes « polytraumatisées »

Nous faisons ici référence également à Jean Paul Gaillard mais cette fois dans son ouvrage Enfants et adolescents en grande difficultés.

Ces jeunes sont nées et/ou vivaient dans un milieu producteur d'attachement insécure, de négligences affectives permanentes, d'incohérences relationnelles, de violences verbales ou physiques, de privations injustes...

Elles sont en état de stress chronique qui se traduit de la manière suivante : troubles du sommeil récurrents, irritabilité constante, impulsivité, accès de colère et de violence, hypervigilance et réaction en sursaut, difficultés de concentration (brouillage « pensée-action »), comportements d'évitement, conduites à risques, automutilation, automédication (substances psychoactives, écrans)

Les neurosciences ont montré que les carences et les traumatismes endurés lors de la petite enfance ont eu un impact conséquent sur leur maturation cérébrale empêchant toute construction d'un sentiment d'identité, d'unité, d'intégrité et donc d'intimité.

Concrètement cela se traduit par : des troubles de la pensée, de l'échec scolaire massif, des comportements irrationnels, des conduites à risques, automutilation, et prises de substances psychoactives massives, une surexposition du corps dans le rapport à l'autre.

Toutes les jeunes confiées ont des situations familiales qui ne permettent pas un vivre ensemble au quotidien en famille : parents décédés, incarcérés, n'exerçant plus de l'autorité parentale par décision d'un juge des tutelles ; concrètement, elles ont été confrontées, à l'alcoolisme ou à la toxicomanie des parents, à la maltraitance physique et psychologique, à des privations graves, à des mises en dangers orchestrées par les parents (inceste, prostitution...); nous sommes clairement dans le registre de la psychopathologie familiale qui a engendré des carences très importantes et laissé des traces perceptibles dans le développement tant psychique qu'intellectuel des jeunes.

Ces jeunes sont souvent à la croisée des chemins de la protection de l'enfance, du handicap, de la pédopsychiatrie, voire de la justice pénale lorsque du statut de « victime », elles passent dans le registre « d'auteur » d'actes malveillants ; ce carrefour souvent incertain est particulièrement instable au moment de la majorité.

Le Pavillon compose donc avec ces disparités dans les prises en charge :

- De l'accompagnement au sortir de l'enfance (12 ans) à celui dans l'entrée dans le monde adulte (18 ans et plus)
- De la prise en charge d'adolescentes en « mutation » à celle d'un public plus carencé, plus abimé pour lequel un diagnostic psychiatrique ne peut être posé à cette saison de la vie mais qui manifeste des comportements décalés très inquiétants nécessitant des accompagnements spécifiques.

La cohabitation est souvent délicate, parfois impossible, les besoins sont extrêmement différents et les réponses en matière de protection et d'accompagnement de chacune relèvent souvent du travail d'équilibriste.

c) Les problématiques à l'origine du placement ou de l'accueil

D'une manière sociologique, nous constatons que le terme « maltraité » a été abandonné avec la loi du 05 mars 2007 au profit de celui de « danger » ou en risque de l'être : enfants victimes de négligences lourdes, de violences physiques, ... ayant des conséquences sur le développement physique et psychologique.

Les enfants en « risque de danger » dont font parties les jeunes accueillies, sont des adolescentes qui connaissent des conditions d'existence compromettant leur santé, leur sécurité, leur moralité, leur éducation. Souvent, les parents ne sont pas parvenus et ne parviennent toujours pas à repérer et répondre aux besoins suivants :

- Besoins affectifs qui nécessitent l'établissement de liens sécurisés, de relations bienveillantes, d'un investissement parental,
- Besoins cognitifs qui stimulent l'intelligence de l'enfant et lui permettent d'expérimenter,
- Besoins sociaux qui donnent à l'enfant les moyens de communiquer avec autrui, d'apprendre l'altérité, et d'être structuré par des règles,
- Besoins « idéologiques » qui permettent à l'enfant d'entrer dans le monde des valeurs propres à une famille mais aussi partageables avec le reste de la société.

« J'étais chez ma « tata » depuis des années, mais depuis quelques temps cela se passe très mal ; venir au Pavillon a permis qu'on continue à se voir de temps en temps sans se fâcher ; ça me fait du bien »

« Depuis toute petite j'ai habité partout ; 4 familles d'accueil, 2 établissements, je me fais exclure de partout ; j'avais l'impression que personne ne voulait de moi. Au Pavillon j'arrive à me sentir bien »

« Ce n'était plus supportable à la maison ; quand elle était petite, avec ma fille s'était déjà difficile, mais depuis l'adolescence c'est insupportable ; on ne pouvait plus vivre ensemble, tout était violent »

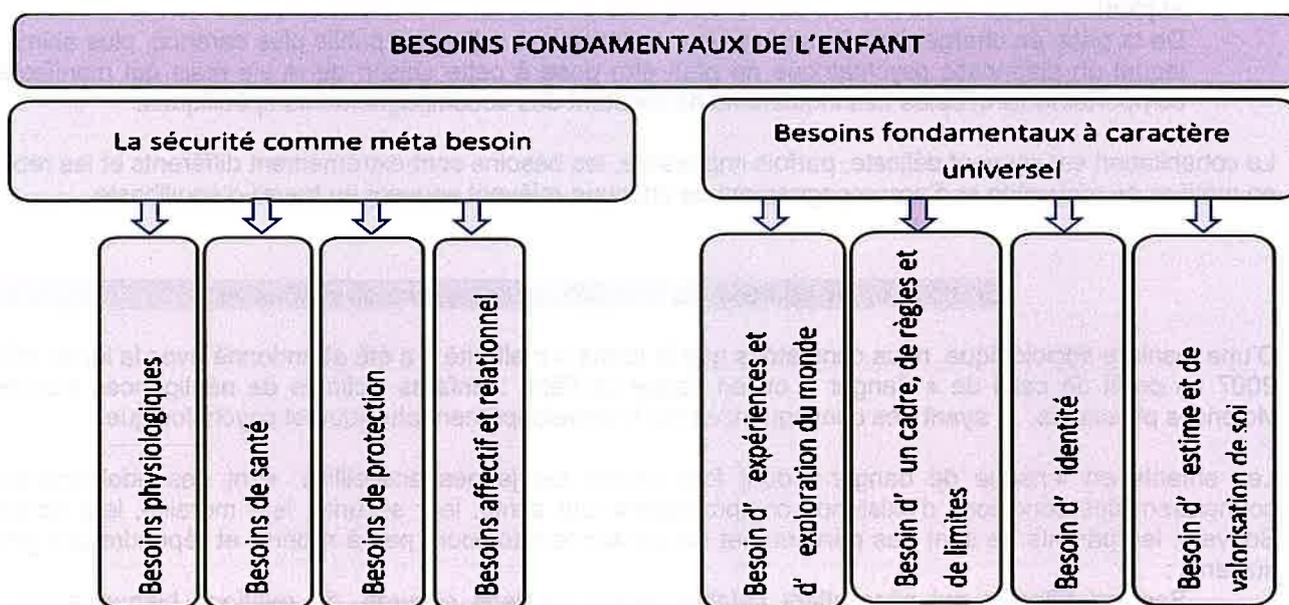
Les jeunes du Pavillon n'ont pas bénéficié de réponses solides à ces besoins et sont orientés au Pavillon, soit parce que :

- Elles sont repérées « fragiles », la dimension non mixte et l'effectif réduit de la structure sont privilégiés dans la décision d'orientation,
- Elles ont été « malmenées » dans des établissements plus grands, l'orientation est argumentée par un besoin de protection plus important,
- Ayant eu un parcours de vie ponctué de mesures de placement (en famille d'accueil, parfois plusieurs, en établissements, d'expérimentation de retours au domicile des parents sans succès, il n'y a pour elle aucun projet de retour au domicile, la pérennité du placement est actée (concrètement ou implicitement) jusque majorité et l'accompagnement progressif à une vie autonome est favorisé grâce à la diversification des modes d'hébergement proposés par l'établissement,
- Elles pourront bénéficier en interne de suivi « thérapeutiques » ou de médiations au service du mieux-être.

2. Les besoins repérés chez les jeunes accueillies

Il nous semble tout à fait pertinent de faire ici référence au rapport du Dr Marie-Paule Martin-Blachais remis en février 2017 à Laurence Rossignol, Ministre des familles, de l'enfant et des droits des femmes qui insiste sur la notion de prévention. En voici des extraits :

« L'intérêt de la notion de droits de l'enfant est qu'elle met l'accent sur ses besoins les plus essentiels. Les droits de l'enfant sont universels et favorisent son épanouissement, son expression ou encore sa confiance en soi. Ces éléments permettent aux enfants de devenir des adultes autonomes et bien insérés dans la société »



Nous poursuivrons en faisant référence à la notion d'intérêt supérieur de l'enfant :

Selon l'article 3-1 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale »

« Les ados, on a besoin de liberté, qu'on nous fasse confiance un peu ; le monde des adultes il ne nous fait pas envie ; et puis les adultes ils nous disent de ne pas faire les bêtises qu'ils ont fait avant, mais nous on a besoin de faire nos expériences »

« Je n'ai jamais reçu d'affection dans ma vie, j'ai besoin qu'on m'aime, qu'on me rassure, qu'on s'occupe de moi et qu'on ne me laisse pas faire n'importe quoi »

La prise en charge développée au Pavillon depuis de nombreuses années tend à respecter tous ces éléments, des axes d'amélioration sont toutefois toujours recherchés :

Besoins et axes d'amélioration de la prise en charge							
Physiologiques	Santé	Protection	Affectifs et relationnels	Expérience et exploration	Cadre, règles et limites	Identité	Estime et valorisation
Fournir la base sans assister	Améliorer le repérage et les suivis ; accentuer sur le discours préventif	S'adapter aux nouveaux types de dérives (addiction, prostitution, radicalisation...)	S'appuyer sur le réseau personnel de la jeune ou l'aider à en développer un	Encourager et étayer la « prise de risque » en positionnant le « faux pas » comme un essai et non un échec	Mieux définir les grandes règles, les petites règles et les zones de négociation	Soutenir dans un monde aux contours de plus en plus flous	Apporter des réponses innovantes pour renforcer les défenses narcissiques

B. Les évolutions des publics

Nous constatons 2 tendances fortes sur la file active des jeunes accueillies ces 5 dernières années :

- La quasi-totalité des jeunes que nous accueillons manifestent, à des degrés divers, les comportements adolescents décrits.
- Au moins 50% des demandes d'admission concernent des jeunes « polytraumatisées » qui demandent une prise en charge conséquente dans tous les domaines d'intervention. L'établissement ne peut actuellement répondre favorablement à toutes ces demandes et, autant que faire se peut, nous tentons, en accord avec l'ASE de maintenir un équilibre dans les prises en charge.

D'autres indicateurs font l'objet d'un repérage régulier :

Situation scolaire Et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de jeunes arrivants avec un parcours scolaire très décousu voire du décrochage massif et précoce - Diminution du niveau de scolarisation - Augmentation des jeunes ayant une reconnaissance MDPH à l'arrivée et un enseignement adapté ; ceci s'explique sans doute par le fait que le dernier PE a permis l'admission de ces jeunes alors qu'auparavant cela était un frein clairement énoncé dans le projet
Situation familiale	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des jeunes concernées par une Délégation de l'Autorité Parentale - Parents plus « impliqués » dans la prise en charge - Augmentation chez les parents de pathologies psychiques diagnostiquées - Fluctuation du nombre de jeunes n'ayant pas d'hébergement alternatif (famille, parrainage, autre)
Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Refus de plus en plus massif de suivi psychologique - Augmentation des atteintes au corps (scarification et tentatives de suicides) - Augmentation des traitements psychiques - Augmentation des hospitalisations (pédiatrie, clinique, UHM) - Augmentation des addictions (tabac, toxiques, téléphone portable, sexe)
Autre	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des jeunes concernées par une mesure pénale à leur encontre - Augmentation des révélations de harcèlement, d'abus sexuels - Augmentation de la banalisation et des pratiques de prostitution et de trafic de stupéfiants

C. Les relations avec l'entourage

« Déracinées » de leur milieu d'origine (famille, famille d'accueil, autre établissement), les jeunes sont informées dès leurs arrivée que nous veillerons scrupuleusement à ce qu'elles maintiennent des liens avec leurs réseaux de connaissances ou en développent un si elles n'en ont pas.

Toutefois, le milieu protecteur que nous proposons a tendance, pour certaines, à les replier dans la « bulle » que constitue l'établissement et les relations qu'elles y tissent en interne.

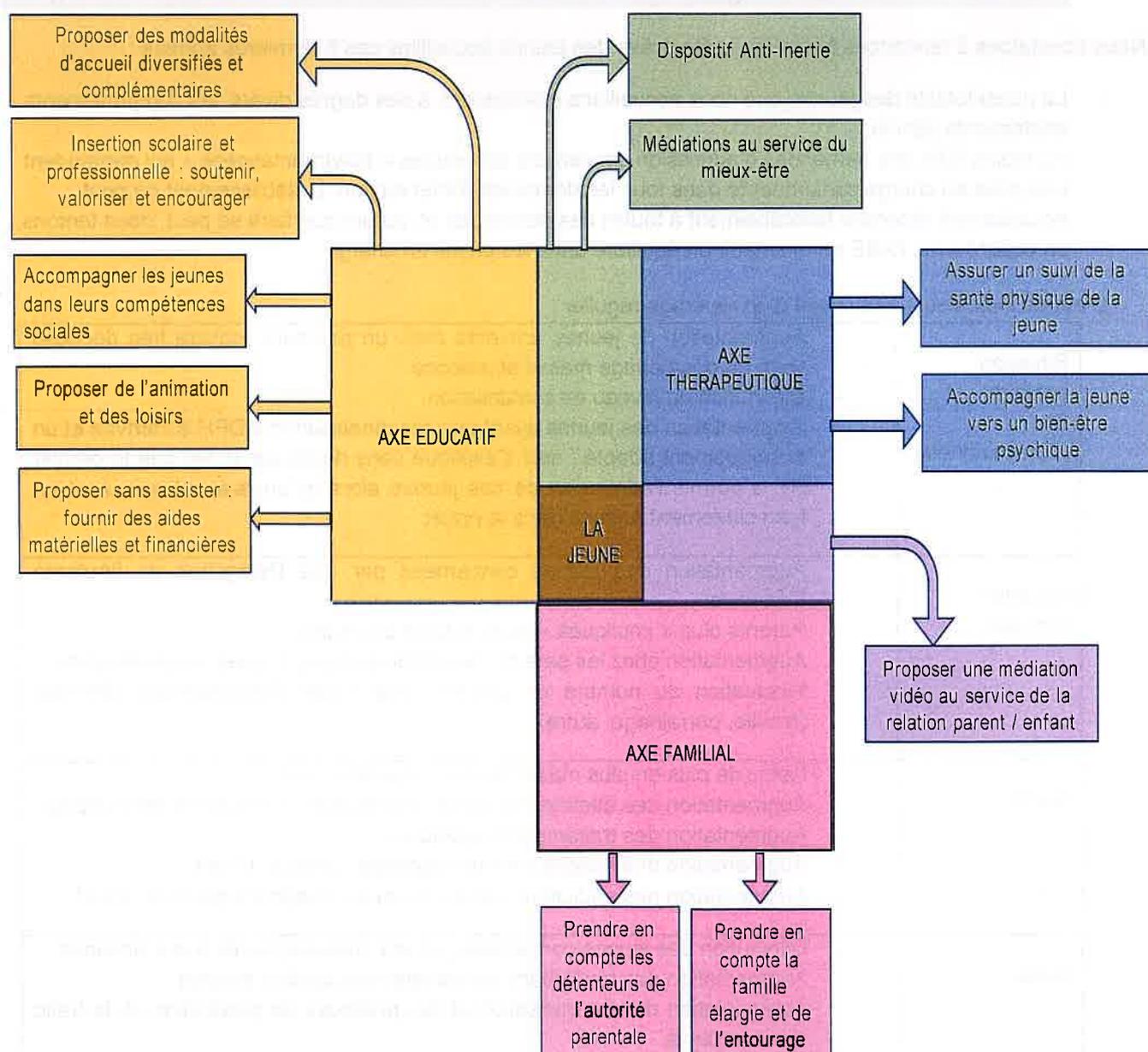
Nous tenons à ce que chaque personne de l'entourage de la jeune, responsables légaux, famille élargie, ami(e)s, garde la place qui est la sienne dans la vie de l'adolescente.

Ceci constitue d'ailleurs un axe spécifique de notre offre de service.

VI. La nature de l'offre de service et son organisation

A. La nature de l'offre de service

L'offre de service au Pavillon est répartie ainsi :

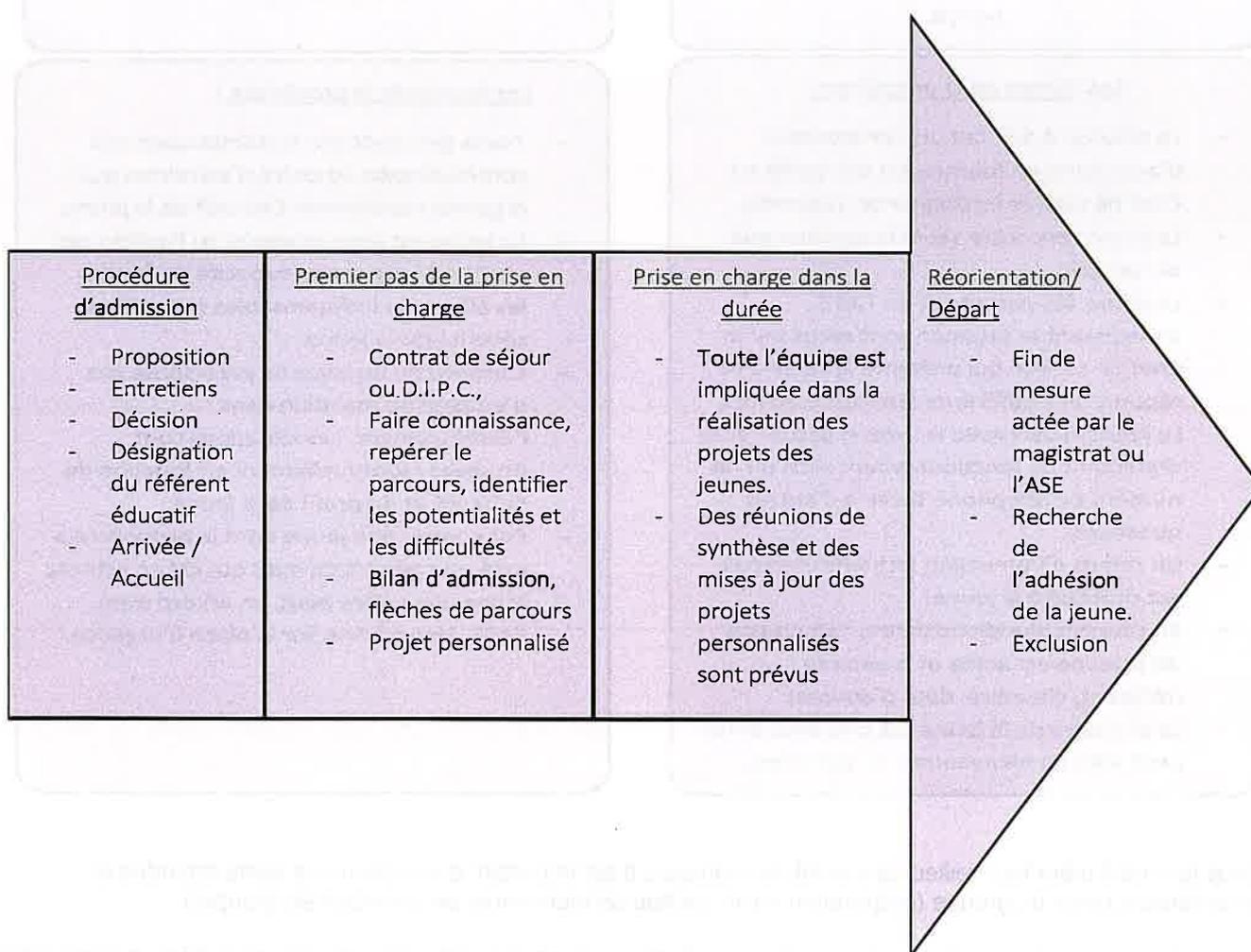


Cette organisation est le fruit d'une réflexion en équipe qui s'est orchestrée depuis plusieurs années ; au fur et à mesure de l'évolution du public mais aussi des politiques sociales, l'équipe du Pavillon a structuré son intervention autour de 3 axes complémentaires. Au fil du temps, des axes transversaux, tout d'abord expérimentaux, sont venus compléter notre offre de service et affiner les prises en charge. Validés, ils font désormais partie prenante de ce projet d'établissement

La jeune est au cœur du dispositif mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire ; l'accompagnement est décliné de manière personnalisée.

B. L'organisation interne de l'offre de service

La prise en charge des jeunes dans la structure est jalonnée par des étapes bien identifiées dans lesquelles chaque catégorie de professionnels à son rôle ; la complémentarité des qualifications de chacun, à travers une interdisciplinarité construite, permet un accompagnement que nous souhaitons le plus complet et le plus cohérent possible :



Bien qu'une M.E.C.S. repose avant tout sur les valeurs du collectif, sur l'apprentissage des règles de vie et des codes sociaux, Le Pavillon a su évoluer sans perdre son identité vers une prise en charge personnalisée, afin d'ajuster son accompagnement au plus près du projet pour l'enfant de chaque jeune ; toutefois, nous insistons sur le fait que notre plateau technique ne nous permet pas d'assurer des suivis individualisés dans tous les domaines.

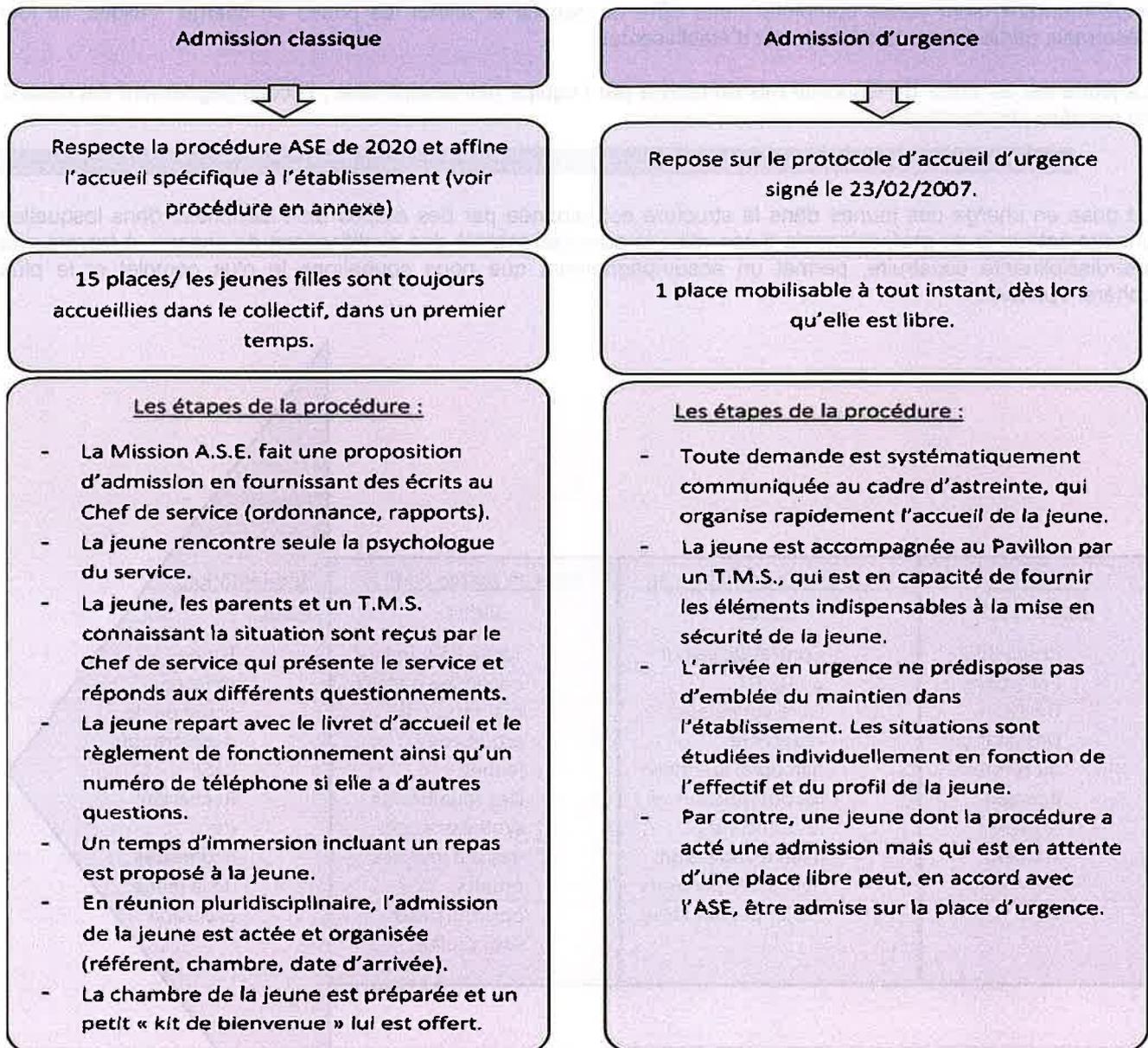
« Quand je suis arrivée, j'ai trouvé vraiment bien de pouvoir venir voir comment c'était pour de vrai sur une demie journée, cela m'a rassurée ; j'étais plus à l'aise le jour de mon admission »

« Quand il y a des synthèses on prépare ensemble avec mon référent ; je vois que mon avis compte »

« J'ai pu dire au revoir à tout le monde et de garde beaucoup de souvenir avec la clé USB et l'album photo »

1. Les modalités d'admission et de sortie

a) **L'admission** : Deux portes d'entrée sont identifiées pour l'admission des jeunes :



Nous tenons à créer les meilleures conditions d'accueil. Il est important que la jeune se sente attendue et considérée au sein du groupe (préparation du lit, cadeau de bienvenue, présentation au groupe.)

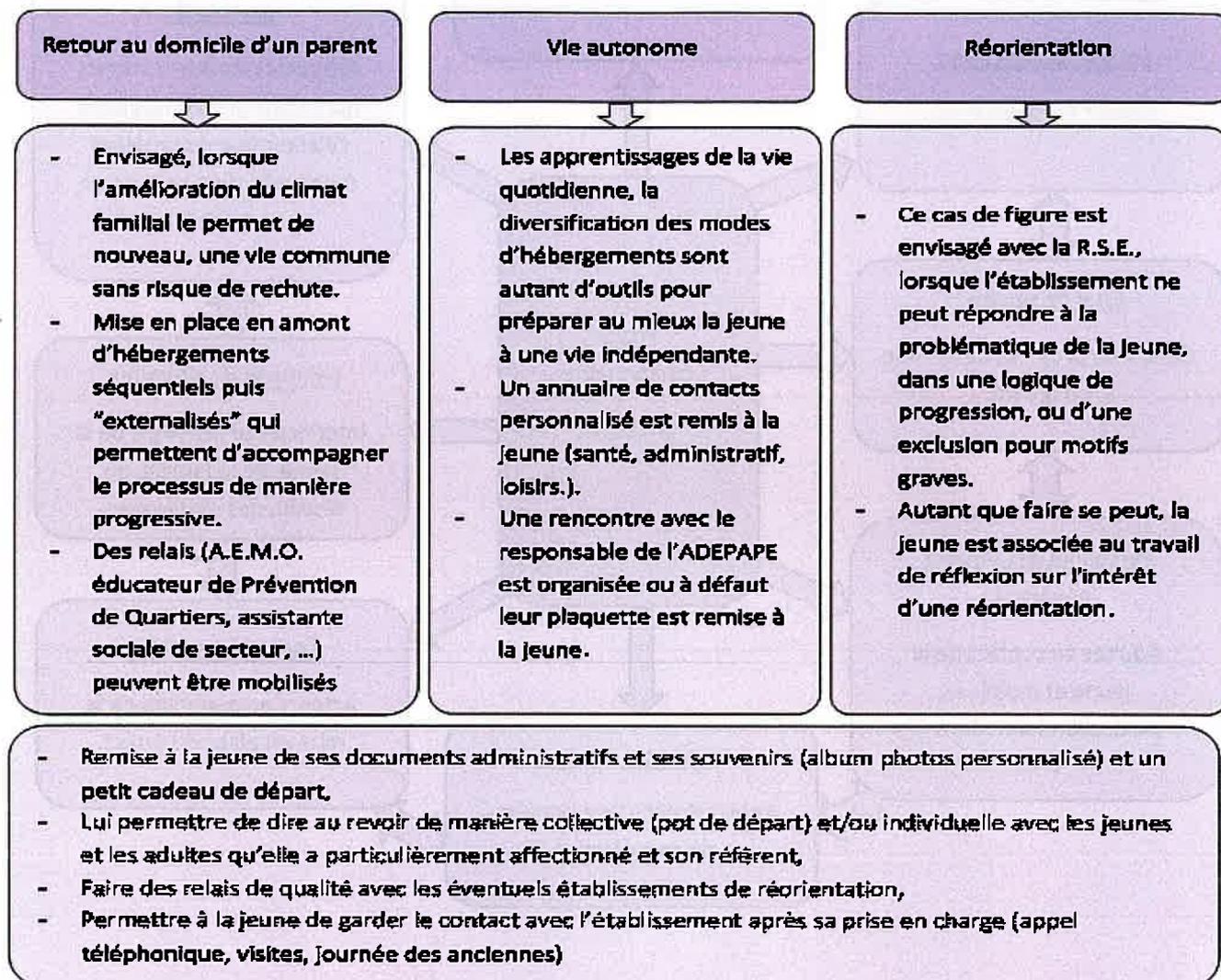
Les autres jeunes du groupe sont prévenues de l'arrivée d'une nouvelle adolescente et invitées à l'accueillir comme elles auraient souhaité être accueillies. Une jeune est spécifiquement identifiée pour accompagner les premiers jours et expliquer le fonctionnement

En amont de l'arrivée, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement sont remis à la jeune ; elle a également la possibilité d'appeler le chef de service si elle a des questions qui se posent à elle.

Depuis plusieurs années un soin particulier a été apporté autour des documents prévus dans la loi 2002-2 ; ainsi, un format « téléphone portable » est actuellement disponible pour le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement est accessible via un lien « YouTube ». Proposer des moyens de communications modernes et adaptés est également un moyen de soigner la rencontre.

b) La sortie de l'établissement pour la jeune.

En elle-même, c'est une étape "clef" dans le parcours de vie de la jeune et de sa famille qui est pensée et organisée par l'équipe de manière aussi pointue que l'accueil :



2. Les volets d'accompagnement

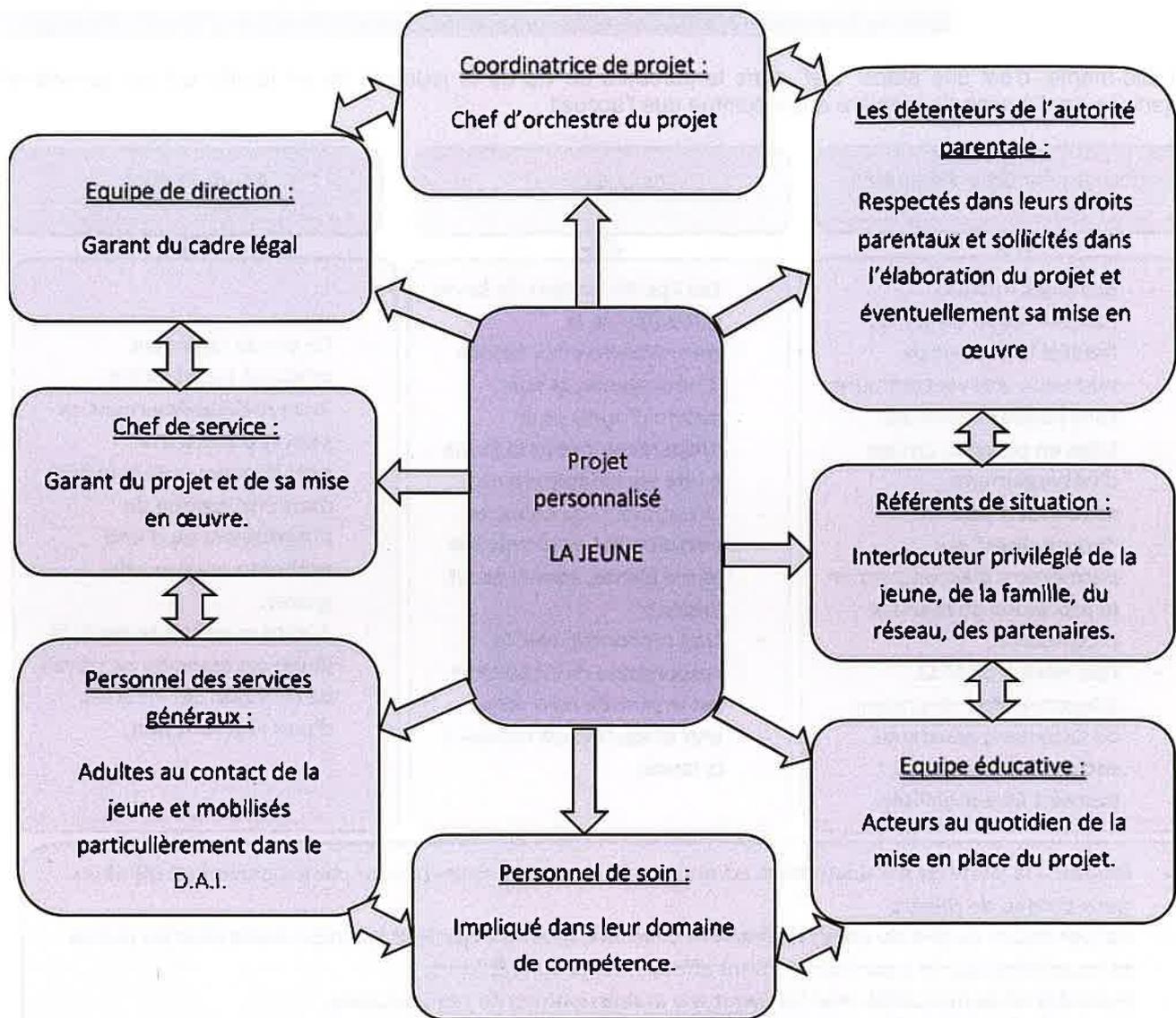
a) Un projet personnalisé élaboré, coordonné, évalué, réajusté

Le projet personnalisé constitue la colonne vertébrale de l'accompagnement de chaque jeune et de sa famille. Il décline de manière précise et opérationnelle les différents volets d'accompagnement proposés dans le projet de service

Il est en cohérence avec la situation de chacune des jeunes accueillies, son évolution, et se présente sous la forme d'un document écrit visible de tous les professionnels et qui constitue la feuille de route de notre action au quotidien ; il affine les actions à mettre en œuvre, leur temporalité et les moyens qui vont être activés pour y parvenir.

Tous les 6 mois, suite à une réunion de synthèse réunissant les acteurs principaux concernés par la situation (coordinateur de projet, référent de situation, psychologue, chef de service, partenaires), il est réactualisé en fonction de l'évaluation de l'évolution de la situation, des nouvelles perspectives de la jeune, des détenteurs de l'autorité parentale et des axes de travail proposés.

Chaque personne, de sa place à un rôle particulier dans cette synergie de projet personnalisé ; la jeune est au centre avec son avis, ses envies, ses idées et tout concourt à son intérêt.

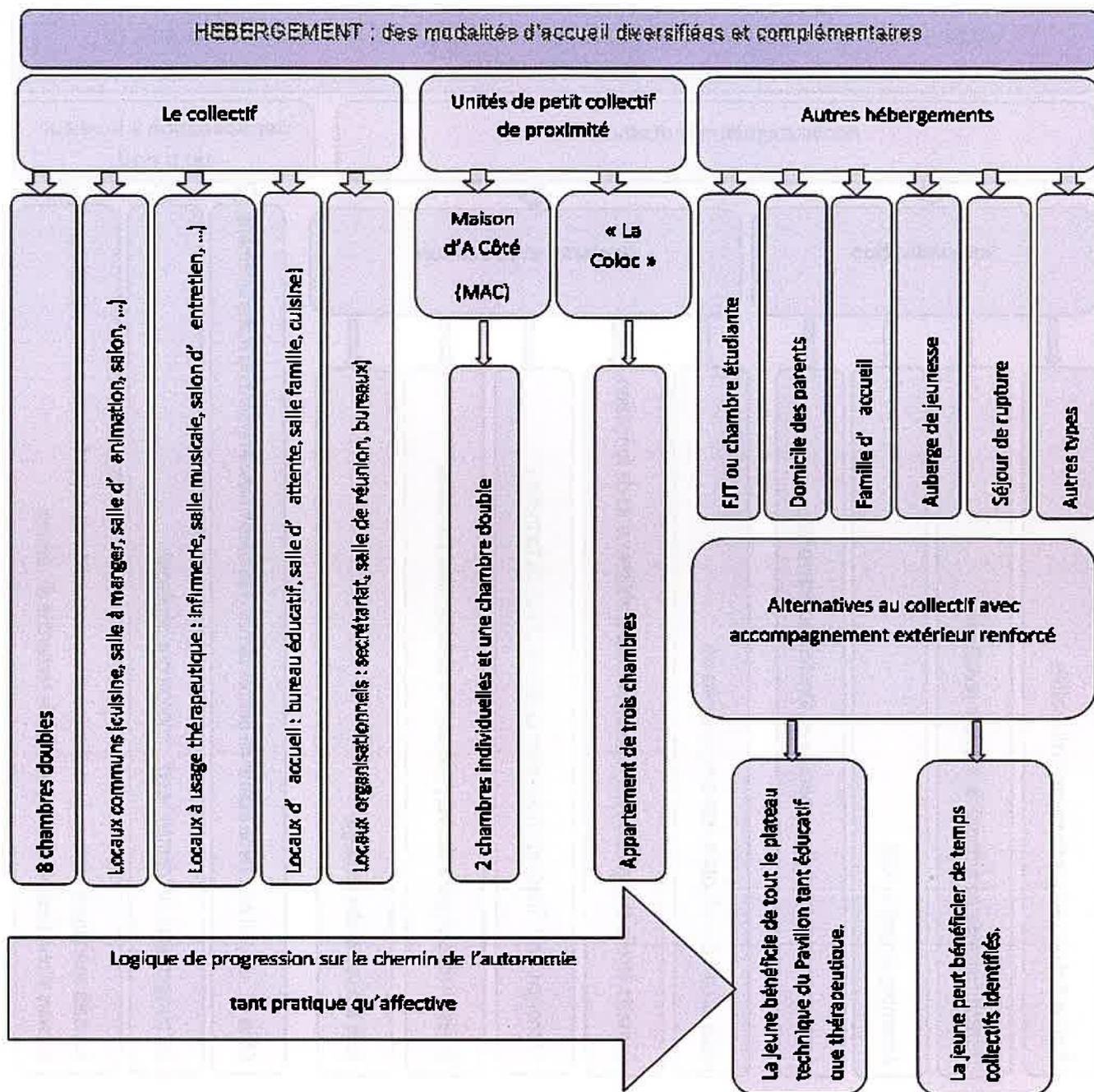


« Le projet personnalisé c'est vraiment un document qui est fait avec moi ; je n'ai pas toujours des idées mais les adultes m'aident à y voir plus clair »

« Je n'ai pas toujours envie que mes parents ils connaissent mes envies ; car même si elles sont adaptées à mon âge, ils ne sont jamais d'accord »

b) Volet éducatif

Il est de loin le volet d'accompagnement le plus conséquent de la prise en charge et se décline en 5 prestations spécifiques et complémentaires.



La diversité des modes d'hébergement constitue un réel atout ; cela permet :

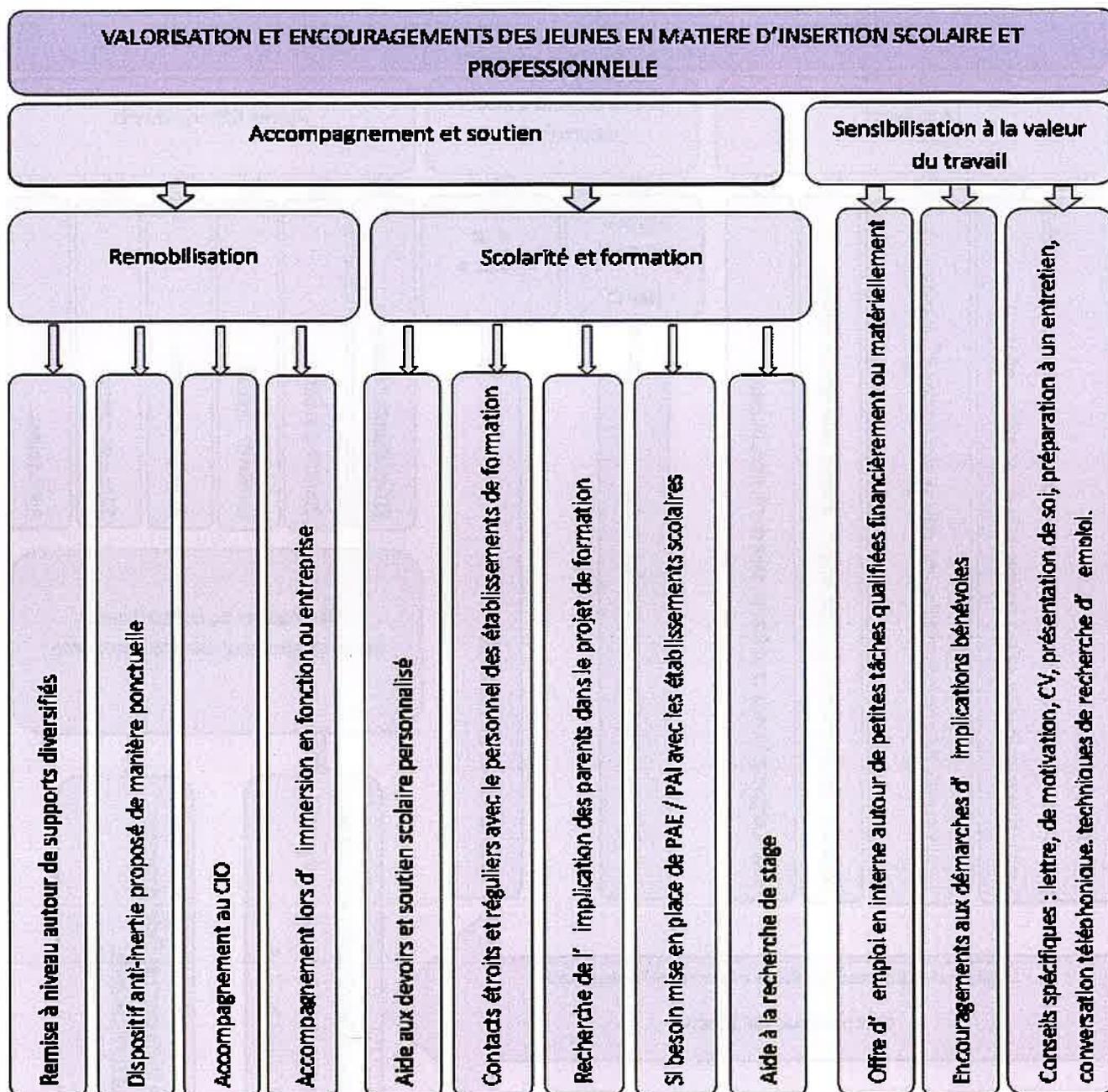
- De proposer des étapes dans l'accompagnement à l'autonomie,
- D'accompagner des « prises de risques » mesurées tant dans des expérimentations de « revivre ensemble » au domicile des parents que dans la proximité des petits collectifs,
- D'adapter l'accueil en fonction des besoins des jeunes et des relations familiales, des projets,
- D'équilibrer, autant que faire se peut les collectifs pour qu'ils soient les plus protecteurs et constructifs possible.

En tout état de cause, à tout moment une jeune peut bénéficier d'un lit de « replis » sur l'unité collective principale, à l'initiative de l'équipe en termes de protection mais également à sa demande.

« J'étais dans d'autres foyers mais ici ce n'est pas pareil ; le fait qu'on puisse aller en appartement nous permet vraiment d'apprendre à nous débrouiller ; en plus les appartements ils sont proches du foyer ça m'a rassuré »

« C'est bien, ce n'est pas trop grand, mais c'est dommage qu'on ne puisse pas avoir des chambres seules »

« J'avais envie d'aller revivre avec mes parents, j'ai pu aller voir si cela pouvait marcher ; ça n'a pas été possible et le foyer était encore là heureusement »



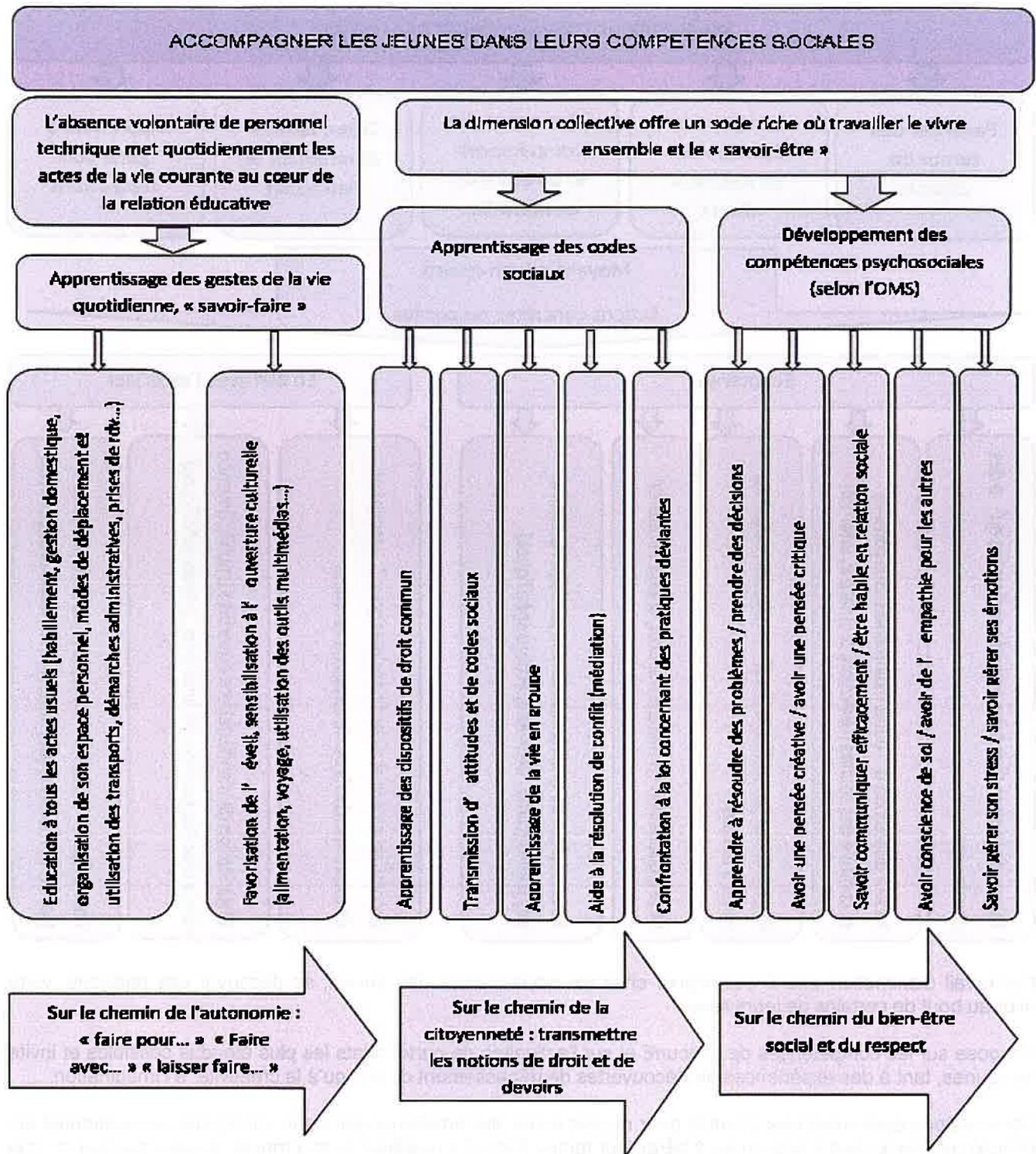
Nous sommes conscients qu'à plus ou moins long terme, la jeune devra s'intégrer dans la société et que la valeur "travail" demeure un vecteur solide d'intégration.

Ainsi, l'accompagnement de la jeune dans ses choix professionnels reste primordial, même si pour beaucoup d'entre elles, nous sommes conscients qu'elles emprunteront des "chemins de traverse".

En croyant en elles, nous espérons inverser la spirale de la dévalorisation et du manque d'estime de soi, relançant une dynamique positive d'envies, d'efforts et de persévérance.

« On m'a toujours dit que j'étais nulle à l'école, alors je croyais que c'était pour cela que je ne réussissais pas ; ici les éducateurs ils nous encouragent même sur des trucs où c'est normal de faire bien »

« Au collège c'est trop dur avec les autres, parfois je n'ai vraiment pas envie d'y aller, mais les éducateurs ils insistent pour m'aider, ils me font confiance et cela me fait du bien »

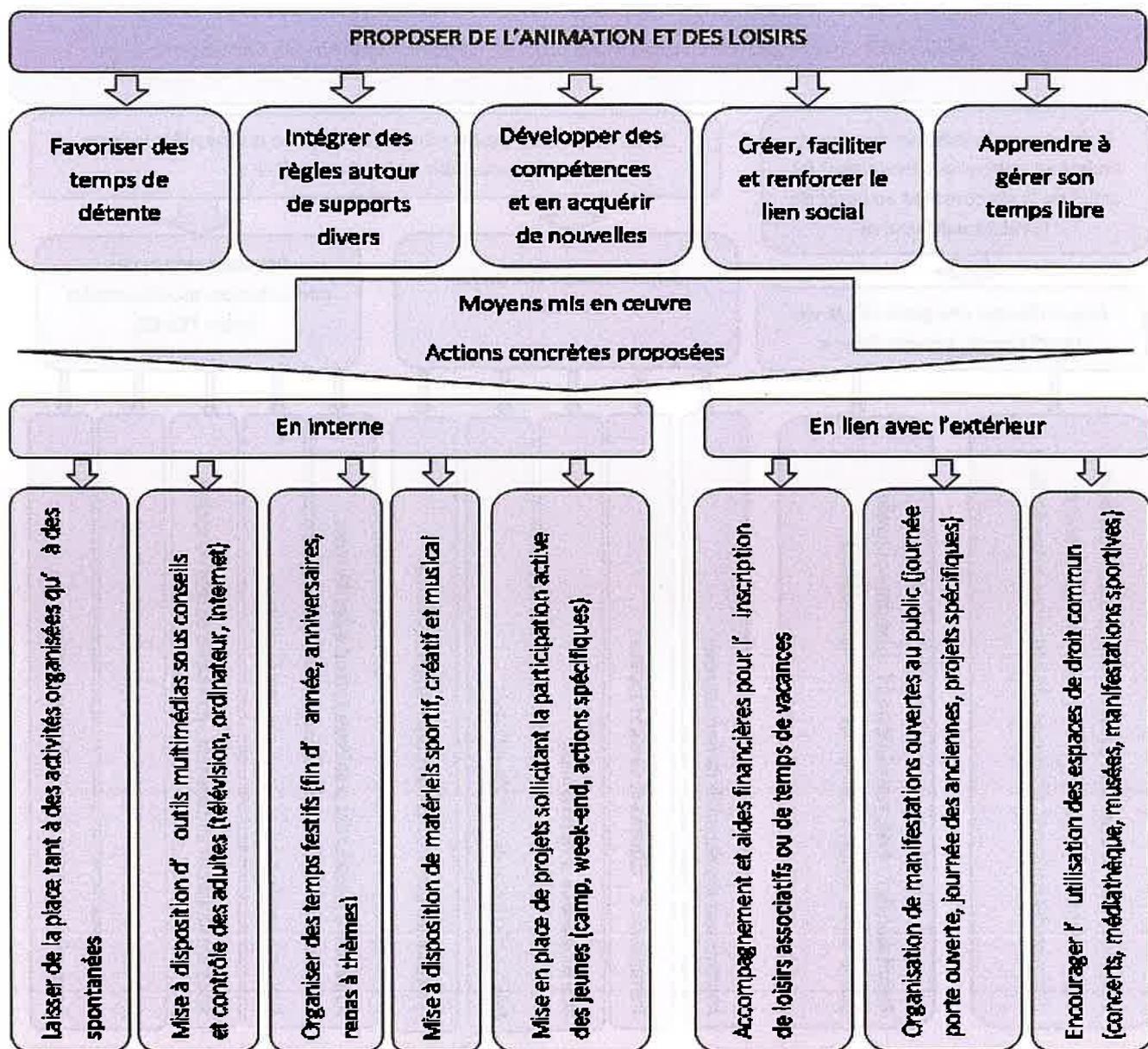


Ce volet d'intervention est de loin le principal dans la prise en charge au quotidien ; l'établissement possède une réelle expertise en la matière, non seulement basée sur l'expérience ancrée depuis des années mais aussi sur la volonté de s'améliorer et de s'adapter sans cesse au monde qui nous entoure.

« Ici c'est un peu comme une grande maison où on nous apprend plein de choses ; au début, ce n'est pas évident mais petit à petit on y arrive ; je sais faire beaucoup de choses que mes amis qui sont dans leur famille ne font jamais »

« Ce n'est pas toujours facile de vivre avec les autres tout le temps ; on ne s'entend pas avec tout le monde et on a toutes nos problèmes et parfois il y a des conflits mais on nous apprend à les dépasser »

« Chez moi, j'avais l'habitude de faire ce que je voulais et j'étais sur un mauvais chemin ; ici, même si parfois ça m'énerve les éducateurs m'aident à ne pas faire n'importe quoi »



Ce travail d'animation vise à développer chez les adolescentes des envies, se découvrir des passions, voire aller au bout de certains de leurs rêves.

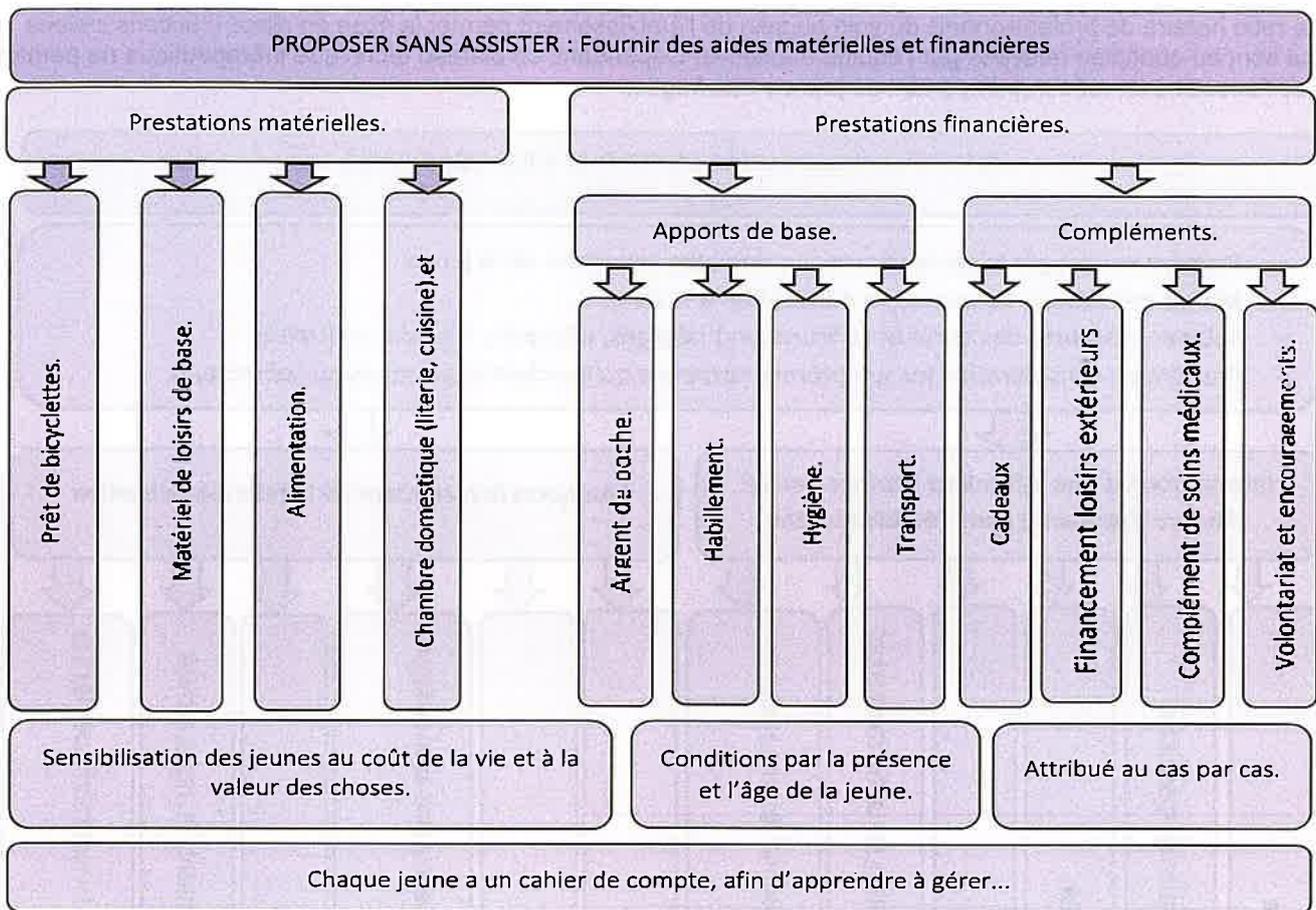
Il repose sur les compétences de chacun et sur l'activation de partenariats les plus étendus possibles et invite les jeunes, tant à des expériences de découvertes de dépassement de soi, qu'à la créativité, à l'imagination, ...

Nous restons également très attentifs pour ne pas entrer systématiquement dans un registre occupationnel qui n'incite pas les jeunes à apprendre à gérer leur temps libre et à mobiliser leurs propres ressources pour ne pas s'ennuyer.

« J'ai des souvenirs inoubliables des moments de camps et de fêtes passés au Pavillon, c'est les plus belles vacances de mon enfance »

« Quand les éducateurs ils me proposent une activité et que je suis sur mon portable, ça me soule ; mais parfois ils insistent et finalement je suis très contente d'avoir fait autre chose »

« On peut continuer à aller en colo ou faire une activité extérieure ; c'est bien comme cela on voit d'autres gens »



Le prix de journée de l'établissement prévoit des prestations matérielles et financières à destination des jeunes.

Au-delà d'une prestation, nous considérons que cela représente également un support éducatif très riche et un moyen concret de sensibiliser les jeunes à la valeur des choses, au goût de l'effort. Les jeunes sont invitées et aidées dans la gestion de leur propre budget mais aussi impliquées dans la gestion des budgets de camps ou d'actions spécifiques.

Régulièrement, des actions collectives complémentaires sont organisées par les jeunes et les éducateurs pour financer des projets précis plus coûteux (par exemple camp à l'étranger, achat de matériel) ; c'est un moyen puissant d'impliquer les jeunes dans des logiques de projets.

Aider sans assister, donner l'envie de s'impliquer pour obtenir, tels sont les valeurs institutionnelles que nous tentons de transmettre au quotidien.

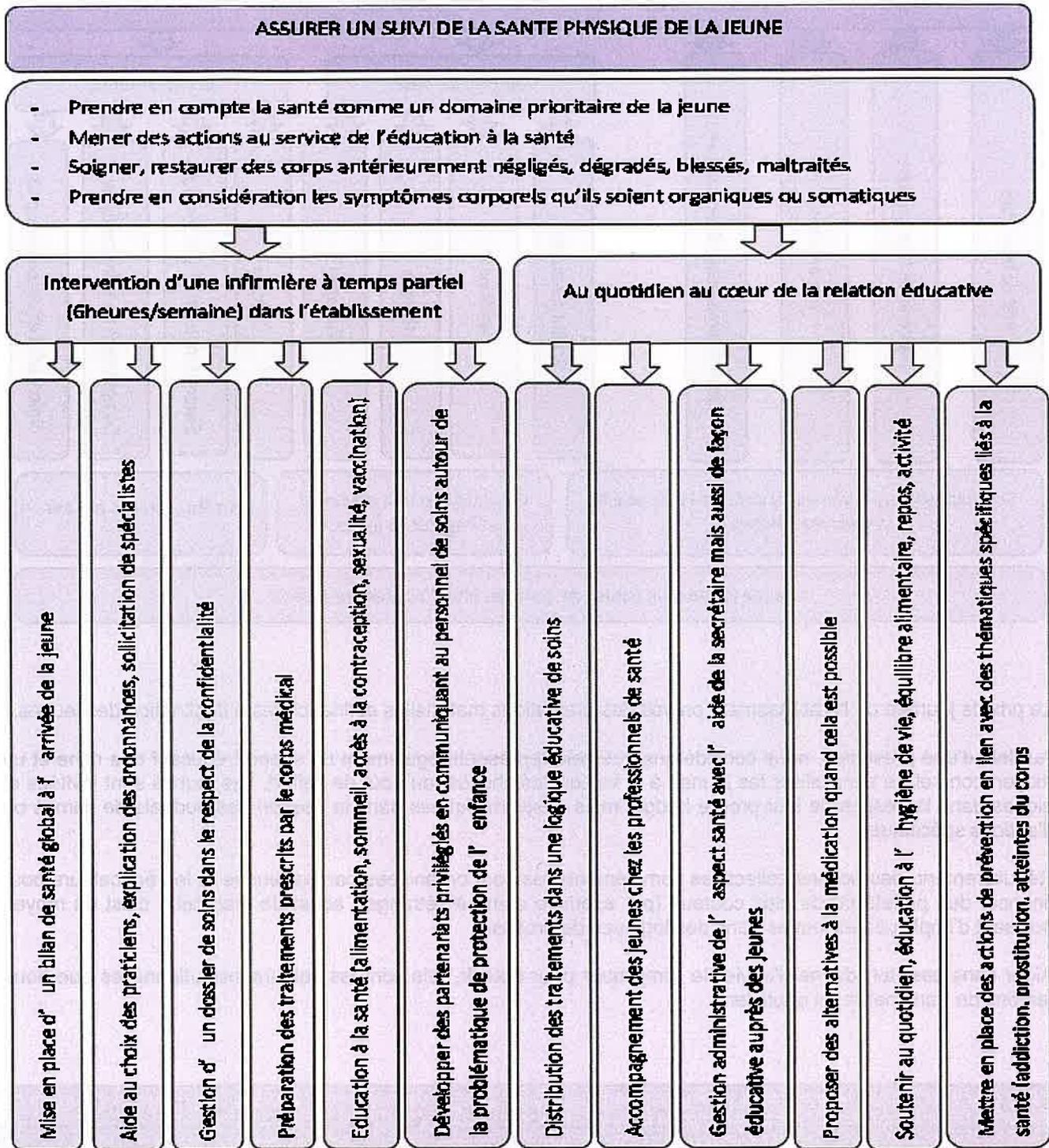
« Les éducateurs nous font confiance et nous donnent de l'argent pour qu'on puisse choisir nos affaires ; parfois j'ai envie de détourner l'argent mais je sais que c'est n'importe quoi »

« Au foyer j'ai plus de choses qu'à la maison ; je pourrais en profiter mais je préfère apprendre à en prendre soin »

« Ici j'ai appris à faire des économies même si je n'ai pas beaucoup d'argent ; petit à petit j'ai pu m'acheter un portable »

« Avec les éducateurs ma fille apprend à gérer l'argent et à faire des économies ; à la maison c'était toujours des demandes, des dépenses ; elle ne se rendait pas compte que la vie est chère »

Le ratio horaire de professionnels du soin au sein de l'établissement permet la mise en place d'actions ciblées qui sont au quotidien relayées par l'équipe éducative. Cependant, ce plateau technique thérapeutique ne permet pas l'accueil d'un ratio trop important de jeunes très fragiles

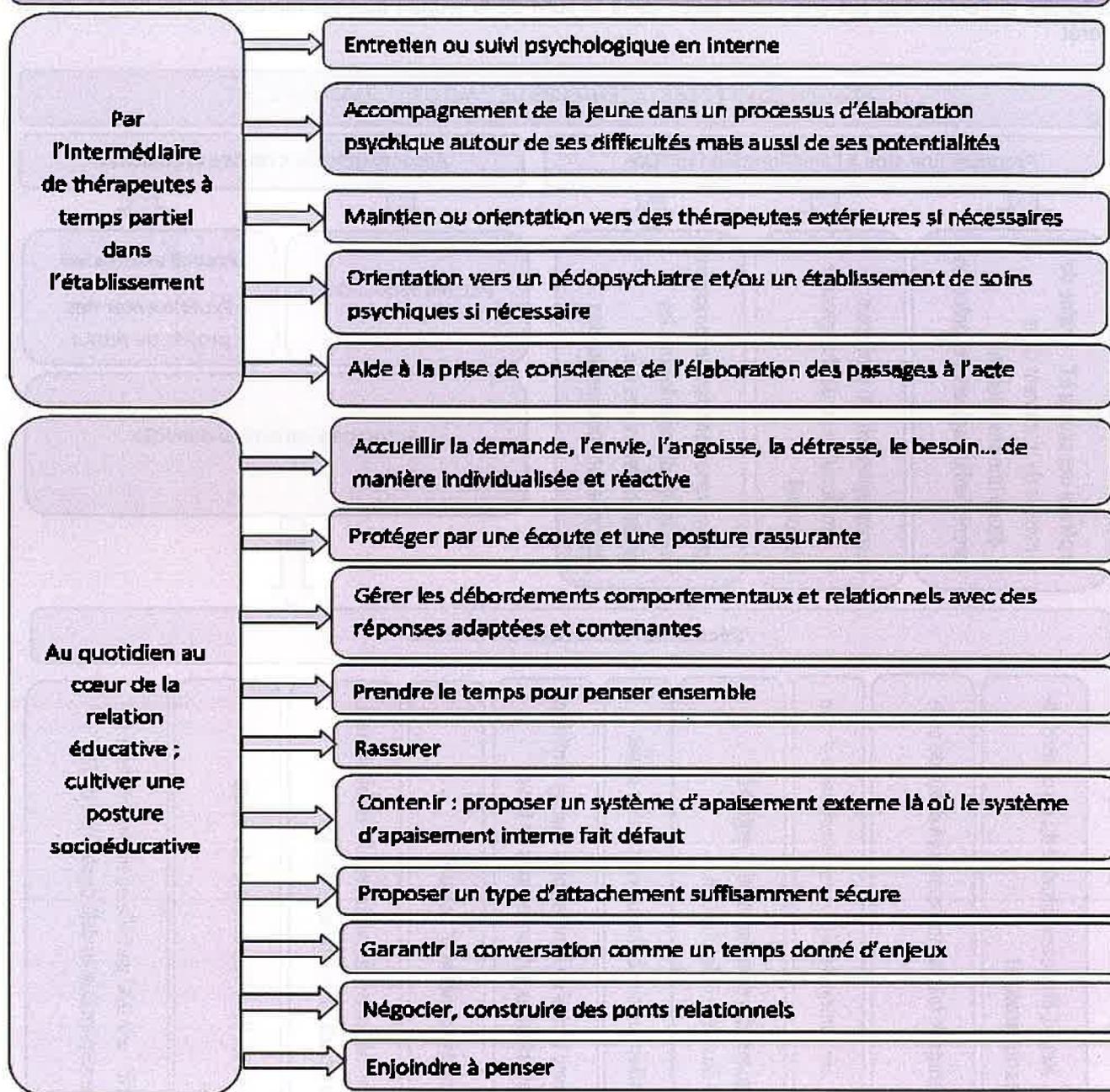


Très souvent, l'aspect santé a été négligé pour ces jeunes. Pour certaines, les épisodes traumatiques traversés dans la petite enfance et l'enfance ont laissé des plaies béantes ou des cicatrices douloureuses. Il faut aider ces adolescentes à considérer ou reconsidérer leur corps, afin de pouvoir devenir sujet.

« Je n'ai jamais eu l'habitude de prendre soin de moi avant d'arriver au Pavillon. J'ai pu aussi faire soigner mes dents »

« Quand on a fait le clip sur les addictions j'ai appris des choses que je ne connaissais pas et qui m'ont aidée à comprendre »

ACCOMPAGNER LA JEUNE VERS UN BIEN-ETRE PSYCHIQUE



Les adolescentes accueillies ont toutes, à des degrés plus ou moins importants, des fragilités auxquelles il est nécessaire d'apporter des réponses adaptées au quotidien et dans le registre spécifique du soin.

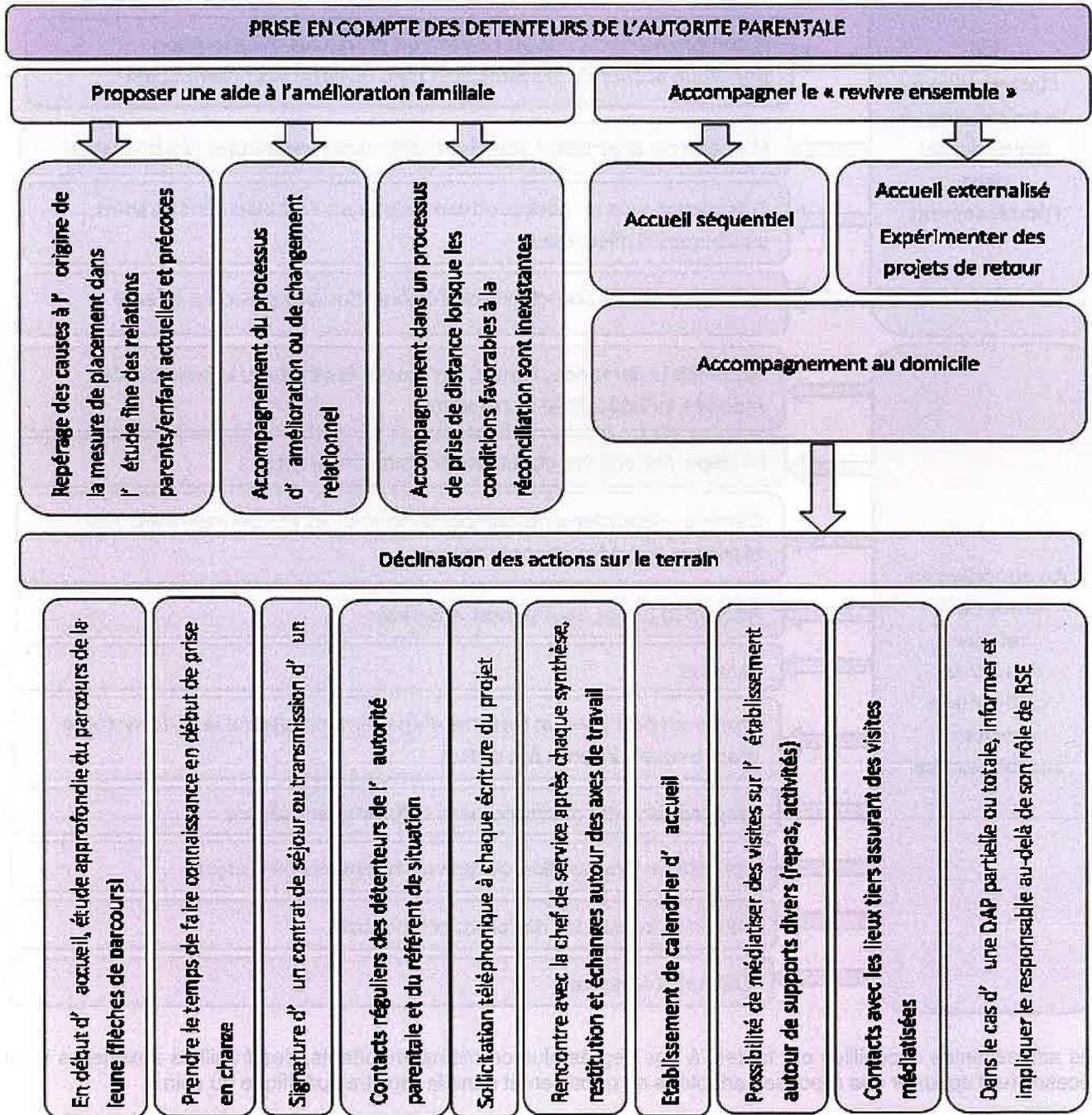
Nous veillons à offrir une posture bienveillante et reconstructrice tout en étant conscients de nos limites ; lorsque la fragilité psychique d'une jeune dépasse notre cadre d'intervention nous faisons tout notre possible pour qu'elle puisse être prise en charge de manière spécifique par le domaine du soin.

Pour ce faire, une attention particulière est portée sur les observations concrètes de manifestations comportementales (violence, bizarreries, changements brutaux émotionnels, propos délirants...)

« Les psychologues c'est pour les fous, alors je ne voulais pas aller leur parler ; petit à petit on a fait connaissance et maintenant j'ai compris que ça me fait du bien de parler ; ça m'évite de péter les plombs »

« C'est bien car on peut choisir à qui on parle et se confie »

La famille et l'entourage ont une réelle place dans le suivi de la jeune ; tout est fait dans la recherche de son intérêt

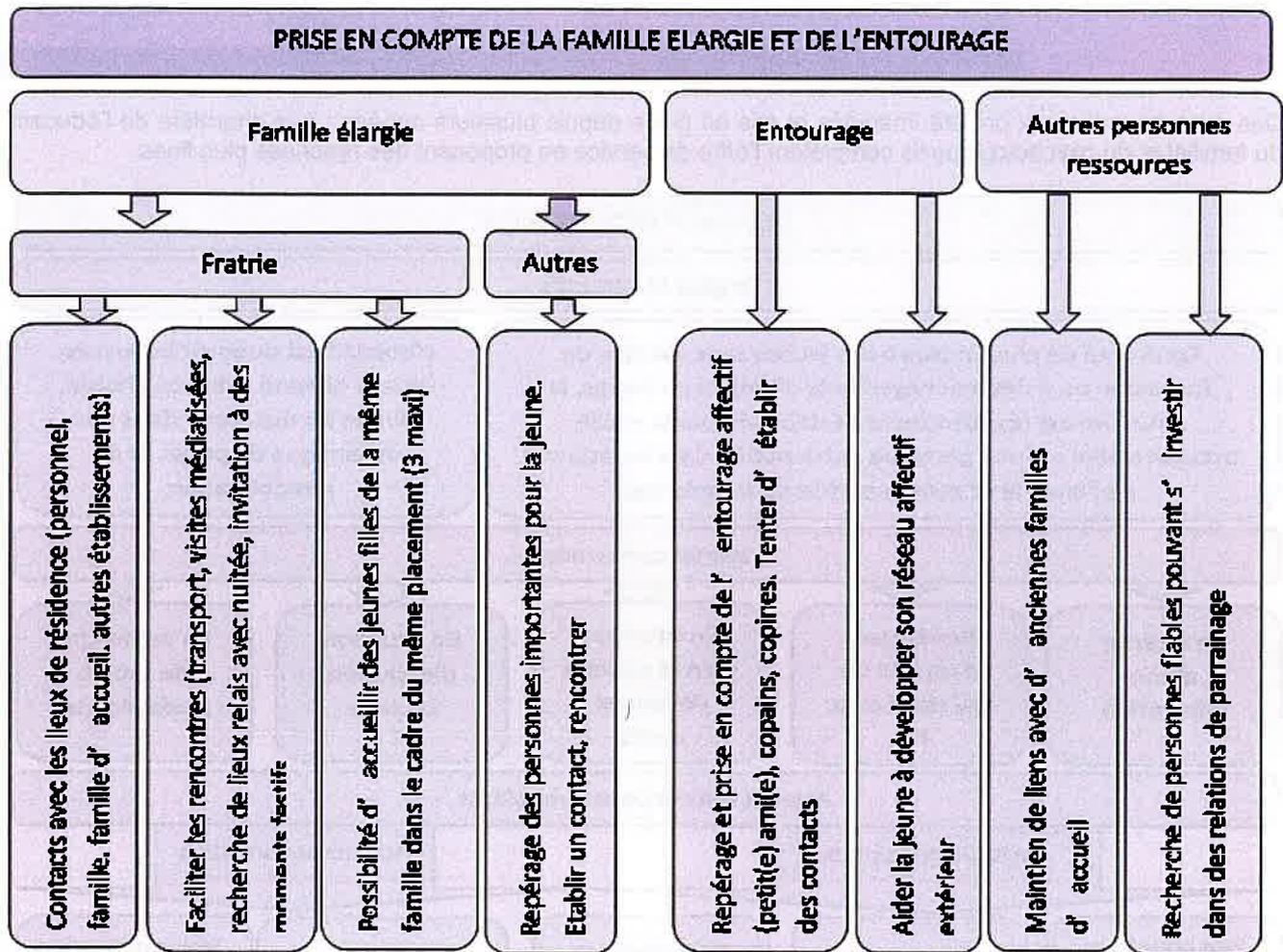


Chaque parent est considéré sans être jugé ; nous tentons d'identifier respectueusement les problèmes et de nous adapter aux difficultés matérielles, organisationnelles et éventuellement de santé des personnes. Nous prenons soin également d'identifier les potentialités des responsables légaux afin de les laisser impliqués dans l'éducation de leur fille et ne signons aucun document relatif à l'autorité parentale.

« Les éducateurs m'ont appris à accepter mes parents comme ils sont, c'est dur, mais ça m'aide à grandir »

« Je n'ai jamais été d'accord avec le placement de ma fille, pourtant j'admets que les conseils qu'on me donne sont utiles, c'est moins tendu entre nous et je m'aperçois qu'elle est capable de faire des choses que je n'imaginais pas »

« On a toujours eu envie de revivre ensemble avec ma fille mais on ne savait pas si cela allait fonctionner ; le faire petit à petit en étant aidés a permis que cela se réalise »



Nous sommes convaincus qu'une jeune qui n'a de ressources relationnelles qu'à l'intérieur de l'établissement est particulièrement fragile socialement.

Nous encourageons donc à ce titre le maintien de contacts extérieurs « normatifs » (amis, famille élargie, personne d'attachement)

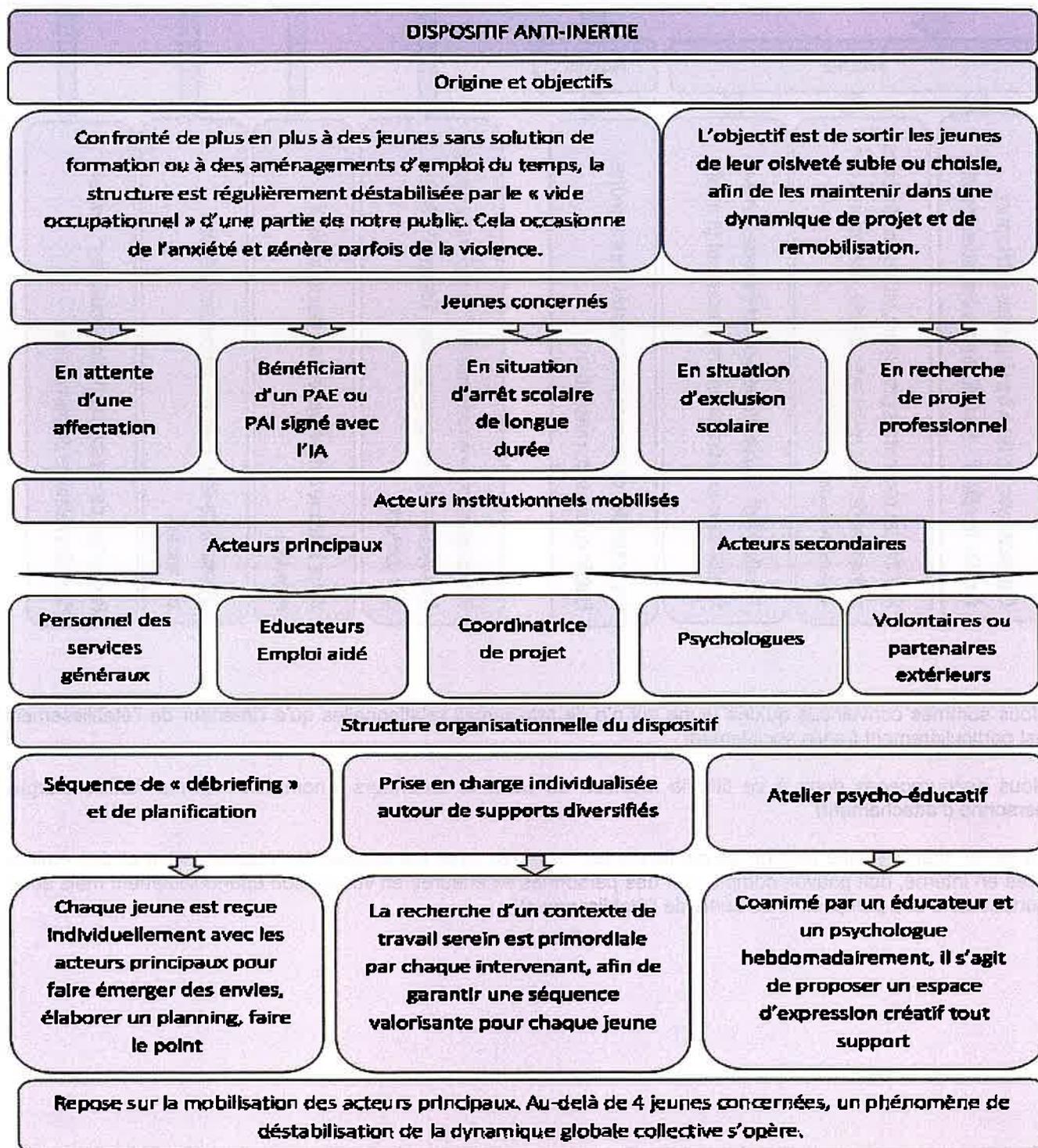
La jeune, même si une relation de confiance est instaurée avec les adultes de l'établissement et des amitiés liées en interne, doit pouvoir compter sur des personnes extérieures en vue de son épanouissement mais aussi surtout dans une perspective de sortie de l'établissement.

« Quand je suis arrivée, je croyais que j'allais perdre mes amis ; j'ai pu au contraire les inviter et continuer à me rendre chez eux »

« On n'habite pas au même endroit avec mes frères et sœurs, c'est mieux on se disputait tout le temps ; maintenant quand on fait des activités ou des repas ensemble cela se passe bien.

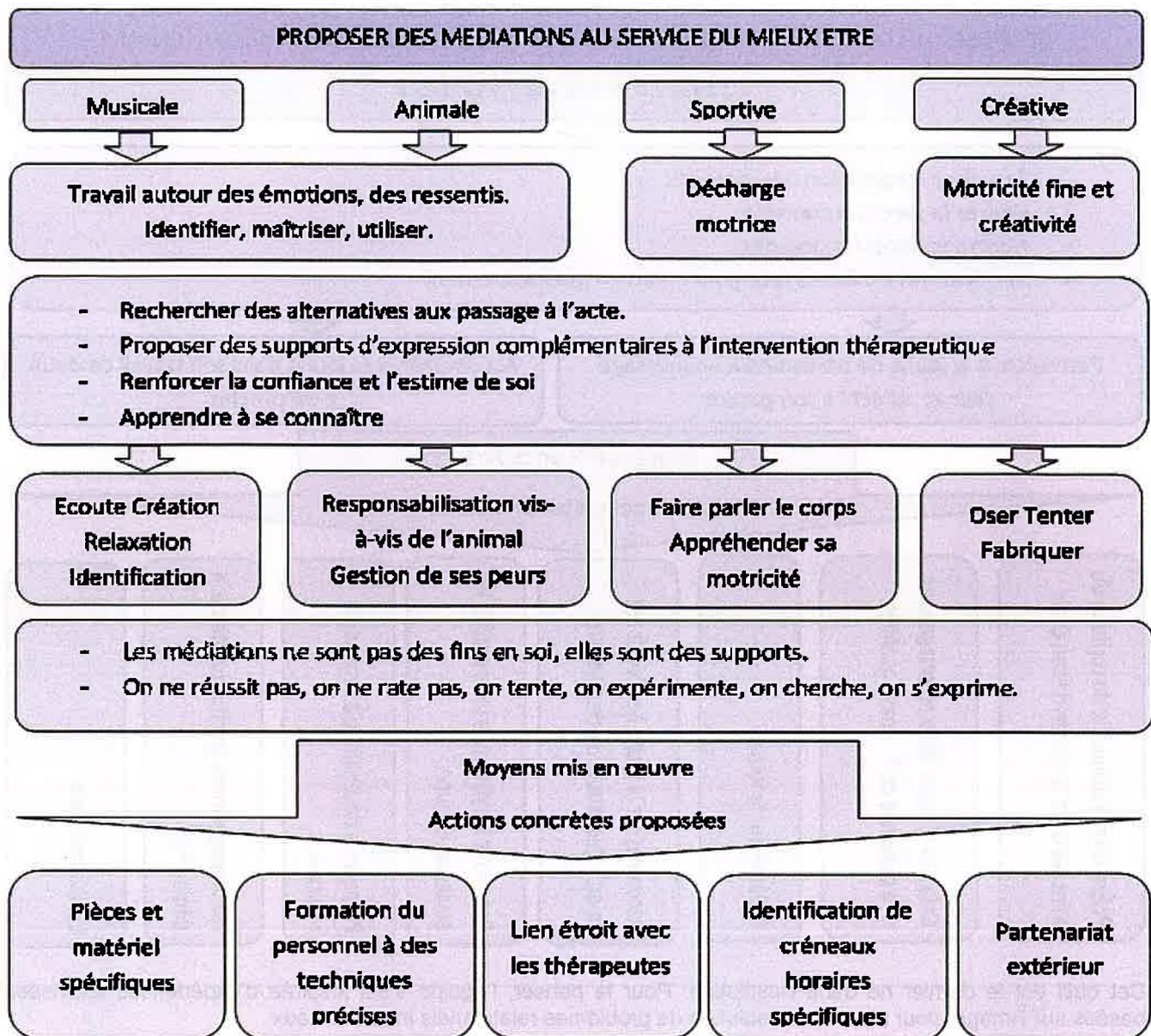
« C'est important que ma fille puisse continuer à voir ses grands-parents, ils ont toujours été proches »

Des axes transversaux ont été imaginés et mis en place depuis plusieurs années ; à la charnière de l'éducatif, du familial et du psychologique ils complètent l'offre de service en proposant des réponses plus fines.



« J'étais complètement découragée avec l'école. J'ai pu bénéficier du DAI et cela m'a vraiment aidé à reprendre confiance en moi, à faire des choses et à retrouver une formation »

« Je croyais que je n'arriverais jamais à avoir un projet, j'avais besoin de temps pour aller mieux »

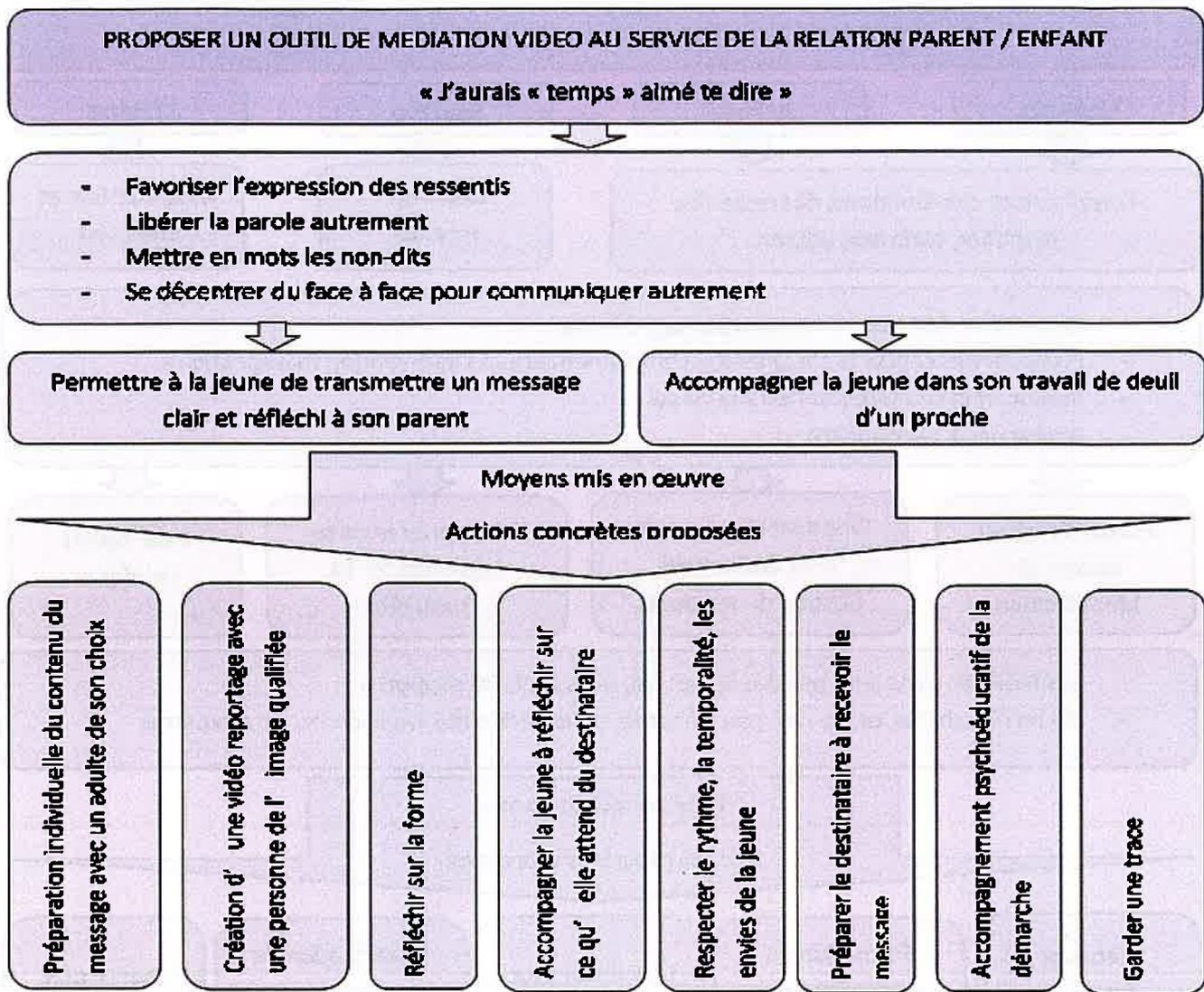


Ces médiations proposées à titre expérimental lors du dernier projet sont réaffirmées dans celui-ci ; toutefois pour ne pas entretenir la confusion, nous précisons ici qu'il ne s'agit aucunement de prestations thérapeutiques.

« J'ai déjà raconté ma vie à plusieurs psychologues avant ; je n'avais pas envie de recommencer mais là en utilisant la musique c'est différent, c'est plus facile d'exprimer ce que je ressens »

« Il y a des chanteurs ils disent exactement ce que je ressens, surtout quand je ne vais pas bien »

« A la maison, j'ai toujours eu des animaux, c'est à eux que je confiais quand j'allais mal ; au moins ils me comprenaient. Ça m'a fait vraiment plaisir qu'au Pavillon je puisse continuer à passer du temps avec des animaux ; et puis avec les chevaux j'apprends à maîtriser mes peurs, ça me fait du bien »



Cet outil est le dernier né dans l'institution. Pour le penser, l'équipe s'est inspirée d'expériences télévisées basées sur l'image, pour aider à la résolution de problèmes relationnels intra familiaux.

Il permet une interaction décentrée, médiatisée au service de la relation parent/enfant. Un accompagnement tri partite, d'un éducateur, un thérapeute et un professionnel de l'image est garanti à la jeune qui souhaite utiliser ce média.

La première expérimentation a eu lieu lors d'un camp spécifique lors duquel toute les jeunes ont réalisé leur reportage ; depuis les accompagnements se font en fonction des demandes des jeunes.

L'accompagnement, possible sur plusieurs mois, va au rythme de la jeune et peut cesser à n'importe quelle étape. Le destinataire du message est lui aussi accompagné dans toutes les étapes qui le concernent.

Sauf autorisation de la jeune, le reportage reste confidentiel et elle le récupère sur clé USB lors de sa sortie

« Ça m'a fait bizarre de me voir en reportage, c'était comme à la télé mais franchement j'ai bien pu réfléchir à tout ce que je voulais dire et comment je voulais le faire »

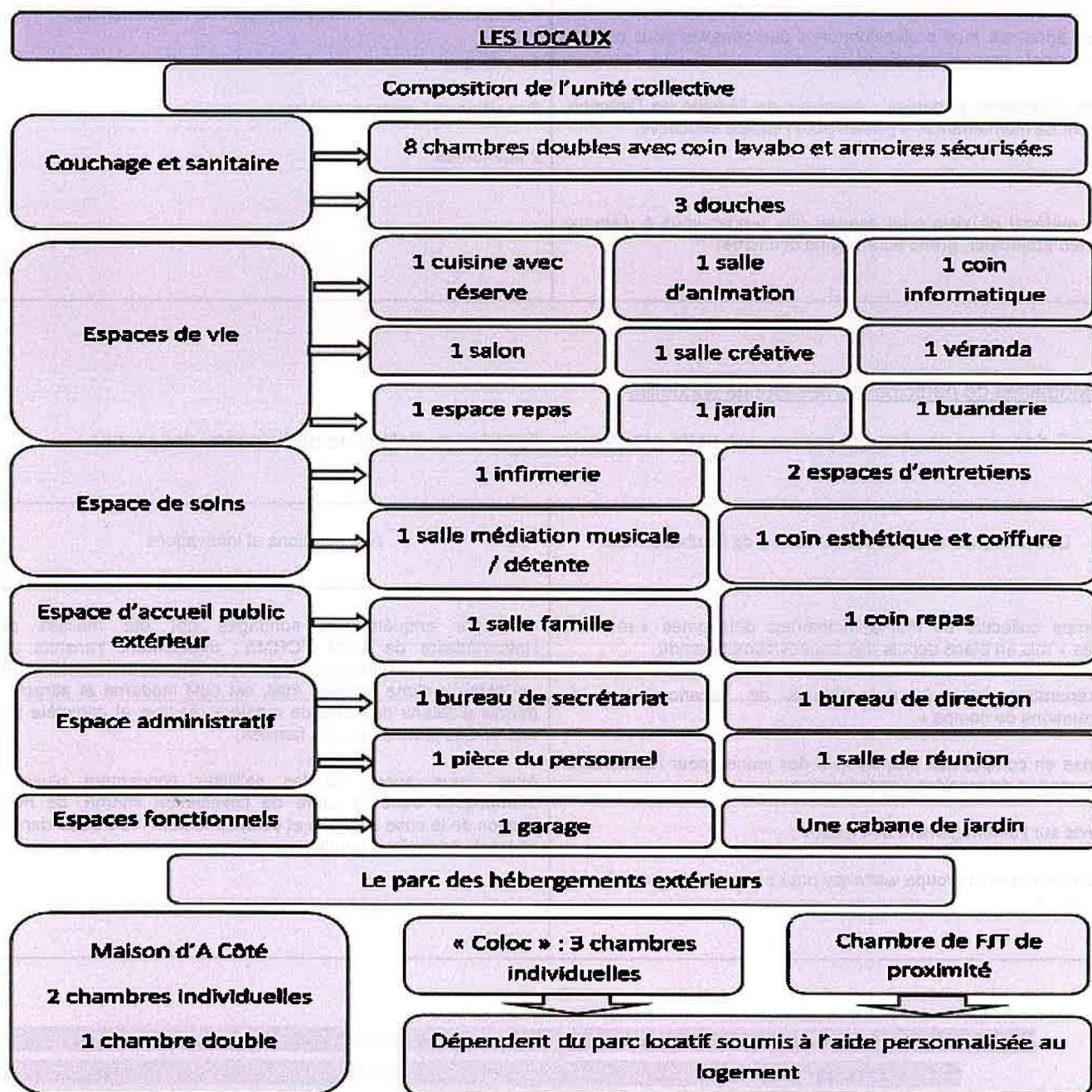
« Quand mon père a pleuré en regardant la vidéo ça m'a vraiment touchée ; on a pu se dire des choses qu'on ne s'était jamais dit et aujourd'hui notre relation a pu reprendre »

« Mes parents sont tous les deux décédés t je n'ai pas eu le temps de leur dire pleine de chose que j'avais sur le cœur ; même si ce n'est pas pareil qu'en direct, j'ai quand même pu un peu vider mon cœur en faisant le reportage »

« J'aimerais bien que ma mère elle puisse aussi être filmée et dire des choses qu'elle ne m'a jamais dit »

- Modalités matérielles d'organisation

- Les locaux : régulièrement l'équipe réfléchit à l'optimisation et à l'adaptation des locaux, à leur utilisation et à la circulation au sein de l'établissement. Ainsi, chaque année des évolutions sont apportées tant dans l'utilisation des pièces que dans leur entretien et leur aménagement.



Tout espace est optimisé et certaines pièces font office de 2 usages pour apporter au jeunes un maximum de place.

Nous constatons toutefois avoir atteint une limite qui nécessiterait dans l'idéal une importante restructuration du bâti voire un agrandissement pour garantir un accueil plus respectueux (chambres individuelles, espaces de mise au calme ou d'expression plus nombreux)

- Outils et matériels

Outils et matériel de communication	Outils de circulation
Des postes informatiques reliés à un serveur associatif	1 mini bus/ 9 places
Une adresse mail commune pour l'équipe éducative : educateurs.pav@se10.fr	4 citadines dont 1 mutualisée
Des adresses mail professionnelles personnelles pour chaque personnel : prenom.nom@se10.fr	1 véhicule technique mutualisé (agent de maintenance)
Des téléphones portables : membres de l'équipe de Direction, agent de maintenance, 2 postes pour l'équipe éducative.	1 remorque
Un photocopieuse/fax	Des vélos et 1 remorque vélos
Du matériel de visio pour assurer des rendez-vous à distance (vidéo projecteur, grand écran, sono et micros)	2 trottinettes

- Modalités de participation des jeunes accueillis

Les 5 dernières années ont permis une nette progression dans les modalités de participation des jeunes

Des pratiques ancrées dans l'histoire de l'établissement	Améliorations et innovations
<ul style="list-style-type: none"> -temps collectifs au moins trimestriels dénommés « réunions filles » mis en place depuis des années/compte rendu -préparation intégrale des séjours de vacances lors de « réunions de camps », -prise en compte des propositions des jeunes pour l'élaboration des menus de manière hebdomadaire, - avis sur l'aménagement des locaux.... - boîtes à idée et groupe whatsapp pour permettre l'expression de cahcune 	<p>-plusieurs enquêtes et sondages ont été réalisés par l'intermédiaire de l'outil FORMS ; directement transmis aux jeunes ou aux responsables légaux par le biais de leur téléphone portable ou d'une adresse mail, cet outil moderne et attractif a permis d'obtenir des avis de manière réactive et complète tant auprès des jeunes que des familles.</p> <p>Ainsi, nous avons pu les solliciter concernant plusieurs thématiques dans le cadre de l'évaluation interne, de notre gestion de la crise sanitaire et du confinement mais aussi dans le cadre de ce projet d'établissement</p>

D. L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture

1. Les partenaires

Le Pavillon est un établissement qui se revendique comme étant "ouvert vers l'extérieur".

Ainsi, nous réaffirmons dans ce projet notre intention :

- De bien identifier nos partenaires au travers un « annuaire partenarial » de qualité mis à jour régulièrement
- D'entretenir les liens partenariaux par des rencontres régulières et des modes de communication communément réfléchis et respectés, les réunions partenariales font également l'objet d'un compte rendu systématique permettant aux professionnels d'avoir une trace des échéances et d'agir au plus près de ce qui a été convenu.

- De soigner les partenariats en faisant systématiquement des retours lors d'épisodes de tension,
- De prospecter et développer des partenariats nouveaux.

Prioritairement nous privilégions des partenaires de proximité ;

En complément, dans des domaines bien précis (établissements de soin psychiatriques ou spécialisés, séjour de rupture, instituts de formation du travail social, entreprises de formation dans des domaines précis...) nous développons des partenariats facilitant la mise en place d'actions communes de manières réactives et coordonnées.

PARTENARIAT ET RESEAUX : Des interlocuteurs précieux

Prescripteurs de mesure et financement

Prescripteurs : JE, ASE

Financement : CD10

Instances représentatives de la loi

- PJJ (STEMOI)
- Brigade de protection des familles
- TGI (Juges des tutelles, JAF)
- Maison de la Justice
- Parquet
- Police Municipale
- Gendarmerie
- Commissariat de quartier
- Référent social spécifique

Santé

- Médecins généraux et spécialistes
- Professionnels paramédicaux
- Santé psychique (Temps du devenir, CMP, CMPP)
- Lieux d'hospitalisation (Pédiatrie, UHM, UP72, CPA, cliniques)
- Prévention et soins (ALT, ANPAA, Centre de planification)
- Professionnels médecine douce
- Services des urgences, SAMU, pompiers, ambulance
- Thérapeutes libéraux
- Domaine scolaire (médecins, infirmeries)
- Administratif : CPAM et mutuelles
- Prévention : IREPS
- Administratif : CPAM, mutuelles

Animation et loisirs

- Collectivités Territoriales
- Office de tourisme
- Maison des associations
- ONG
- Associations
- Maison des quartiers
- MJC
- Organismes de vacances
- Lieux culturels et sportifs (piscines, médiathèque, patinoire, bowling)
- France bénévolat

Scolarité Formation Emploi

- Inspection Académique,
- Etablissements scolaires publics et privés
- MDPH et établissements spéciaux (IMPRO, SESSAD, ESAT)
- SAPAD
- Ecole des enfants malades
- Pôle Emploi, Mission Locale
- CIO
- Chantiers, entreprises et dispositif d'insertion
- SIAE
- Agence d'intérim
- Centre de formation (E2C, AFPA, Epide, CFA, CEIP)

Travailleurs sociaux, autres services

- Etablissements SE10 (CEIP, USMA, FDJ, la Chenele)
- Services SE10 (SPEMOI, la Prévention)
- Autres établissements (AJA, CDE, EPE, les Cytées)
- Assistante Sociale de secteur
- CRIPS
- Prévention spécialisée (AJD, SE10)
- Lieux Tiers / Espace Rencontre
- CECREFF
- AVIM

Autres

- Préfecture
- Mairies
- Bailleurs sociaux
- FJT
- CAF
- Lieux de vie / Auberge de jeunesse
- Commerçants de proximité
- ADEPAPE
- Secteur caritatif (Foyer Aubois, Secours Populaire, Emmaüs, Associations culturelles)

Centre de formation aux métiers du social

- IRTS Reims
- IRTESS Dijon
- Croix Rouge Troyes
- IRTS Melun
- CREA

2. L'ouverture sur les ressources locales

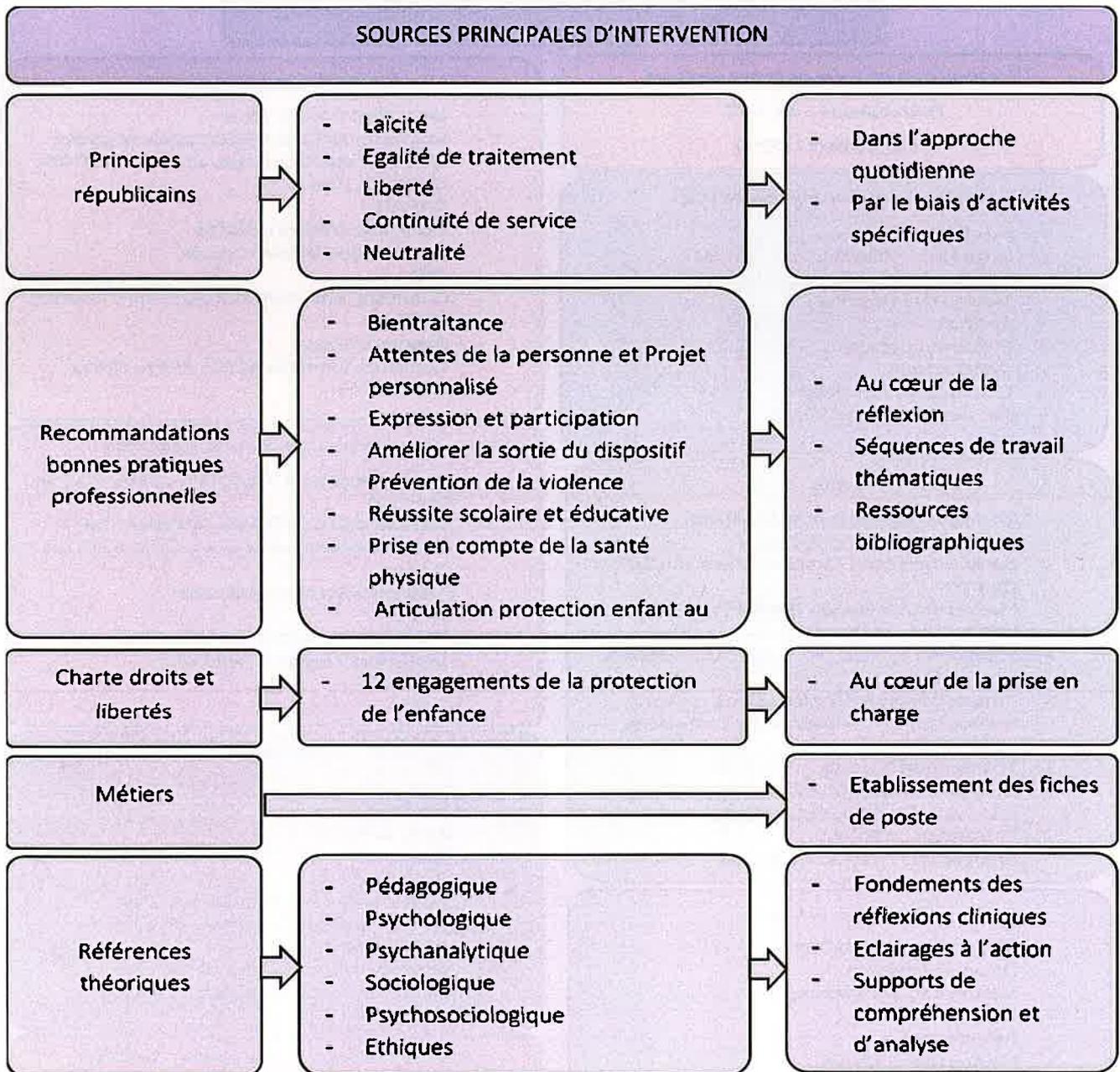
L'établissement étant situé au cœur de la cité et disposant de locaux similaires à un logement de type « familial », c'est tout naturellement que nous utilisons l'ensemble des ressources locales qui nous entourent.

Dans un principe de réalité et d'apprentissage de l'autonomie un maximum de démarches extérieures est réalisé avec les jeunes.

Lors des camps, les ressources locales sur place sont également mobilisées pour permettre aux jeunes de développer leurs facultés d'adaptation.

VII. Les principes d'intervention

A. Les sources des principes d'intervention



B. La gestion des paradoxes

La mise en œuvre de ces principes au quotidien, soulève des difficultés dans le sens ou certains concepts sont directement en tension avec d'autres. Composer avec ces paradoxes relève parfois du défi et d'un fin travail d'équilibriste.

Ces paradoxes parfois pointés comme des incohérences, des freins à l'action, sont envisagés par l'équipe du Pavillon comme des espaces à la réflexion éthique, des questionnements au cœur du respect de l'utilisateur insufflant une dynamique de recherche de pistes d'amélioration constante.

Principes sous tension	Constats	Pistes de réflexions
Garantir la sécurité de tous les bénéficiaires dans un contexte souvent mouvementé par les agissements de certaines	Mimétisme dans les mises en danger et les passages à l'acte, particulièrement pour les plus jeunes et les plus fragiles	Personnaliser au mieux les réponses tout en conservant un socle commun d'un « vivre ensemble » protecteur et respectueux de tous
Susciter la participation des personnes dans le cadre d'une aide contrainte	Certaines jeunes considèrent le placement comme un honte, une injustice et refusent de s'impliquer dans une dynamique participative	Innover dans nos modes de communication de manière réactive pour rester au plus proche des envies de la jeune malgré la contrainte imposée par le cadre judiciaire ou administratif
Respect de l'intimité des personnes dans un cadre collectif	Impossibilité actuelle de garantir un espace de couchage individualisé et des espaces de replis/apaisement	Continuer à réfléchir à des améliorations des locaux prenant en compte cette difficulté ; trouver des financements
Respect de la confidentialité dans un contexte collectif de transmission d'informations	Les intentions de « cohérence éducative » se percutent parfois avec la confidentialité de la parole des jeunes	Trouver le juste équilibre entre la garantie de la confiance des jeunes et la compréhension institutionnelle de sa situation
Apprentissage de l'autonomie et protection	Les mises en hébergements extérieurs de mineures, constituent de fait des prises de risques éducatives qui peuvent un temps donné éroder la protection	Proposer une prise en charge jalonnée et sécurisée par un cadre permettant le retour au collectif lors de débordements relatifs à la sécurité
Garantir l'intérêt et l'épanouissement de l'enfant face à des parents excessifs	L'exercice de l'autorité parentale paralyse parfois l'épanouissement des jeunes sans forcément que soit nécessaire une délégation de cette autorité parentale	Accompagner les parents au mieux dans le « faire confiance » et l'acceptation que leur fille grandisse
Garantir la liberté de circulation dans une dimension collective	Les fugues sont relativement fréquentes : passage à l'acte, fuite, expression d'un mal être, espace de liberté, défi du système...	Réaliser une analyse fine du sens de la fugue, maintenir le contact malgré la distance, rassurer

C. Des modalités de régulation

Notre devise est que pour que les professionnels puissent prendre soin des jeunes, l'organisation, le personnel de direction doit prendre soin d'eux. Plusieurs espaces de régulations sont donc pensés et mis en place.

En interne, des réunions cliniques hebdomadaires avec la présence de l'équipe de direction et des psychologues institutionnels viennent en support de la réflexion éthique autour des situations qui interrogent.

Lors d'épisodes trop tendues, des temps de régulations sont mis en place avec les Responsables Sociaux Educatifs de l'ASE, le médecin coordinateur de l'ASE afin de trouver ensemble des pistes permettant l'apaisement.

En complément, des séances d'analyse des pratiques professionnelles peuvent être mises en place sur des durées déterminées et avec un professionnel extérieur choisit en équipe lorsqu'un besoin précis émerge collectivement.

La dynamique d'évaluation interne est pensée de manière continue depuis 2021 ; le logiciel ARSENE sert de support méthodologique de suivi ; un comité de pilotage se réunit une fois tous les 2 mois et un point annuel est prévu en équipe complète.

Toutes situations particulières d'un salarié le nécessitant est porté à connaissance du service RH et de la GISMA, le cas échéant. Toutes situations particulières liées à l'établissement est portée à connaissance du CSE

I. Les professionnels et compétences mobilisés.

A. Les compétences et les qualifications

L'équipe est constituée de 16.93 ETP répartis ainsi :

Equipe de direction	0.33 ETP de direction et 1 temps plein de chef de service
Equipe éducative de jour	7, 75 ETP de travailleurs sociaux de niveau 2 ou 3 (éducateur(trice)s spécialisé(e)s, assistant(e) du service sociale, licence dans l'éducation), 1 temps plein de moniteur(trice)s éducateur(trice), 1 temps plein de travailleurs sociaux de niveau 4 (AMP, AES) ou diplômé dans l'animation socio-culturelle
Equipe éducative de nuit	2,56 ETP de surveillante de nuit, 1,50 ETP de surveillant de nuit mutualisés avec d'autres MECS de l'association
Equipe de soins	0.52 ETP de psychologue actuellement répartis sur 2 professionnels et 0.17 ETP d'infirmière
Services généraux	0.75 ETP de maitresse de maison, 0.50 ETP de secrétaire, 0.75 ETP d'agent de maintenance, 0.60 ETP d'agent de nettoyage des locaux actuellement décentrés sur prestations extérieures associatives

L'équipe de professionnels est complétée par des personnes annexes :

Des stagiaires	Accueillis dans le cadre d'une procédure associative, qui se préparent à divers diplômes. Des membres de l'équipe sont formés comme tuteurs, afin de leur apporter un suivi de qualité,
Des bénévoles	Qui interviennent dans le cadre d'une convention de volontaires pour des actions spécifiques et des temps identifiés,
Des familles de parrainage	Ayant signé une convention dans le cadre de la charte de parrainage associative, et qui interviennent de manière personnalisée auprès de certaines adolescentes
Des contrats aidés ponctuels	(Emploi d'avenir, reconversion, services civiques, contrats d'apprentissage...)

Ce personnel de « passage » apporte une réelle richesse dans la dynamique institutionnelle ; prompt à la critique constructive et à la remise en question, l'équipe du Pavillon apprécie le regard réflexif de ces intervenants et constate régulièrement les conséquences positives sur les jeunes.

C'est par choix que l'établissement ne dispose pas de personnel technique (cuisinier, lingère) puisque la vie quotidienne est au cœur de ce projet ; tout est donc fait avec les jeunes au plus près de la réalité quotidienne et dans un souci de transmission des savoirs faire.

L'autonomie des jeunes passe par l'autonomie des professionnels qui se doivent de faire preuve de conscience professionnelle, d'esprit d'initiative et de responsabilités.

Nous veillons, autant que faire se peut que les postes soient occupés par du personnel ayant les qualifications et les compétences requises. Si nous sommes amenés à recruter du personnel « faisant fonction », nous l'accompagnons au mieux dans un processus de professionnalisation.

La formation continue est en place de manière dynamique dans l'institution, tant par le biais de formation en intra, de formations associatives interservices que dans tout autre dispositif de formation accessible. Tous les professionnels peuvent bénéficier de temps de formation à la demande de l'employeur et/ou sur la base de leur proposition.

Nous essayons dans la mesure du possible de remplacer le personnel absent pour maladie afin de ne pas saturer l'ensemble de l'organisation. Pour ce faire, un « vivier » de personnes ressources est régulièrement entretenu.

Nous insistons sur le fait que cette équipe doit être mixte et tendre le plus possible vers la parité. Cela est une intention qui est délicate à tenir étant donné le déséquilibre existant chez les travailleurs sociaux.

B. Les fonctions et délégations

Chaque adulte a de fait une posture éducative globale auprès des jeunes et tous sont soumis au « secret professionnel par mission ».

La prise en charge éducative des jeunes est pensée de manière transversale : les éducateurs interviennent de manière globale auprès des jeunes et assurent des axes de prises en charge spécifiques en fonction de leur poste de travail.

Des professionnels ont des fonctions particulières au sein de l'institution :

Référents de situation chargés du suivi individualisé de la jeune et de la famille	Les professionnels de niveau 2 et 3
Coordinateur de projet et d'interface privilégié dans le domaine de la scolarité et de la formation	Actuellement occupé par une éducatrice
Suivi des hébergements extérieurs	0.75 ETP éducatif
Les prises en charge « atypiques »,	Un professionnel est spécifiquement désigné le cas échéant
Médiations	Actuellement, détachement de 5 heures/semaine pour une éducatrice formée en musicothérapie et de 3 heures/semaine pour une qualifiée en médiation animale

Chaque professionnel dispose d'une fiche de poste qui décrit ses missions ; en complément, des fiches de tâches décrivent de manière plus précise et opératoire les spécificités de la fonction afin de permettre le plus finement possible l'intervention de remplaçant le cas échéant.

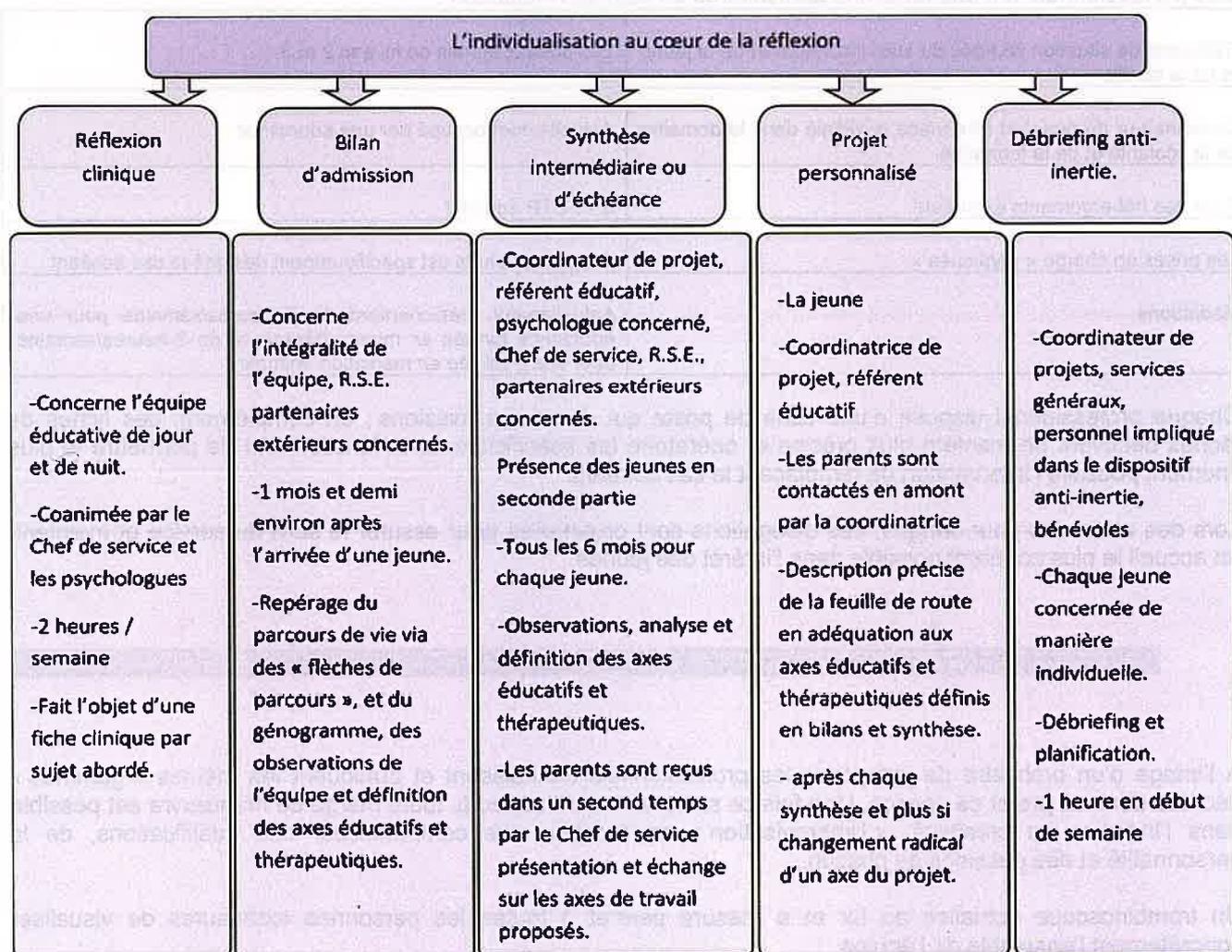
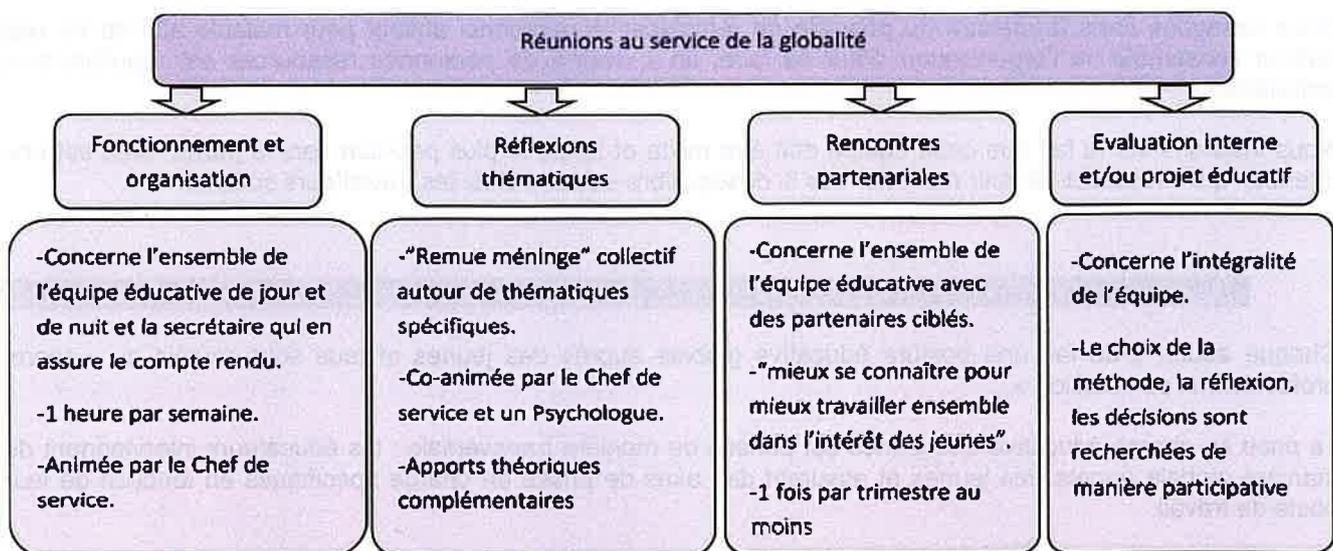
Lors des absences pour congés, des délégations sont organisées pour assurer le suivi du service et maintenir un accueil le plus cohérent possible dans l'intérêt des jeunes.

C. La dynamique du travail d'équipe et l'organisation de l'interdisciplinarité

A l'image d'un orchestre de jazz, tous les professionnels connaissent et pratiquent les mêmes « gammes » décrites dans ce projet de service. Une fois ce socle commun respecté, toute marge de manœuvre est possible dans l'initiative, la créativité, « l'improvisation » en fonction des compétences, des qualifications, de la personnalité et des passions de chacun.

Un trombinoscope actualisé au fur et à mesure permet à toutes les personnes extérieures de visualiser concrètement l'ensemble de l'équipe.

Pour garantir le « travail ensemble » des temps d'élaboration, de réflexion, d'information commune sont régulièrement mise en place :



« Les éducateurs ils font des réunions c'est pour se mettre d'accord »

« Moi je trouve très bien que depuis que j'ai 17 ans je peux assister à une partie de ma synthèse ; ce devrait aussi être pareil quand on est plus jeune »

« Tous les lundis je suis au « débriefing » du dispositif anti inertie ; on parle de la semaine d'avant et on fait le programme pour la semaine et un planning comme cela se sait comment je dois m'organiser »

Des outils de communication internes.

L'établissement s'est doté d'outils communs, qui se doivent d'être connus et maîtrisés de tous. Ils constituent la "colonne vertébrale" organisationnelle et communicative.

Nous répertorions en format papier :

La "fillothèque"	Cumule les fiches synthétiques individuelles, les emplois du temps et les déclarations de fugues de chaque jeune ; évite les manipulations intempestives des dossiers
Le cahier de fugues	Renseigne les dates et heures de départs et de retour, les personnes informées ; archivage des déclarations
Le cahier de transmission	Compile les informations importantes nécessaires au suivi et à la cohérence de la prise en charge
Le classeur "infirmierie"	Recense toutes les interventions de soin médical,
Le classeur "horaires"	Identifie les horaires de travail du personnel ; est complété par les feuilles d'annualisations individuelles

En format papier et dématérialisé :

Les dossiers individuels des jeunes	Sont consultables par les jeunes avec leur référent de situation
La "boîte à outils"	Compile des "modes opératoires" institutionnels sur différentes thématiques
Les classeurs de réunions cliniques et de fonctionnement	Compile les ordres du jour, les comptes rendus et les fiches cliniques
Annuaire partenariat et réseaux	Compile les renseignements de contact de nos interlocuteurs réguliers
Le classeur de compte rendu rencontres partenariales	Précise les modes opératoires facilitant avec chaque partenaire

L'ensemble du personnel dispose d'un compte utilisateur personnalisé sur le réseau associatif et peut à tout moment avoir accès à toute la bibliothèque d'outils institutionnels

Une attention particulière est portée sur la confidentialité des données, l'archivage et le respect du droit à la consultation des données personnelles.

D. Le soutien aux professionnels

- L'accueil et l'adaptation : Chaque professionnel est accueilli et accompagné dans sa prise de fonction. Sa qualification mais aussi ses compétences personnelles annexes sont amenées à être utilisées et valorisées. Une personne de l'équipe en place assure un « tutorat » des nouveaux arrivants le temps nécessaire à l'intégration
- Le suivi : Un point mensuel puis trimestriel est effectué avec la chef de service les 6 premiers mois de l'arrivée et les entretiens bisannuels professionnels avec le directeur prennent ensuite le relais en termes de suivi. À tout moment les professionnels peuvent demander un rendez-vous avec une personne de la direction
- Le soutien : Chaque professionnel est amené à rencontrer les deux psychologues en individuel tous les mois et demi environ ; le salarié apporte lui-même ce qu'il souhaite aborder et la confidentialité est de rigueur ; si nécessaire des entretiens complémentaires sont possibles.

Toutes situations particulières d'un salarié le nécessitant est porté à connaissance du service RH et de la GISMA, le cas échéant. Toutes situations particulières liées à l'établissement est portée à connaissance du CSE

- **Le départ** : Les offres d'emploi associatives sont systématiquement affichées ; la mobilité associative est encouragée dès lors qu'elle émane d'un besoin exprimé par un collègue et/ou d'une nécessité de service. Dans le cas d'un départ, provisoire ou définitif, le temps du « au revoir » est réfléchi au mieux dans l'intérêt des jeunes et des familles ; un temps de relai entre professionnels et en présence des jeunes concernés est institué.

Dans l'intérêt de la santé des salariés au travail, une attention particulière est portée au DUERP mis à jour régulièrement.

Un affichage collectif est mis en place concernant les informations associatives, les partenaires sociaux, le CSE ; il est soigneusement mis à jour.

II. Les objectifs d'évolution, de progression et de développement

Comme à chaque projet, l'équipe a re-questionné plusieurs grands « principes ». Cette année, la réflexion a été menée en associant les jeunes et les représentants légaux. Un échantillon représentatif de réponses émanant les jeunes (actuelles et présentes sur l'établissement ces 5 dernières années) nous permet de prendre sérieusement en compte leurs réponses ; par contre, les parents ont été plus difficilement mobilisables.

Plusieurs thématiques ont été questionnées : la mixité, la dimension thérapeutique de l'établissement, les locaux, le travail avec les familles.

Même si ces séances de travail ont clairement validé la majorité des prestations et de l'organisation du projet d'établissement précédent, elles ont également pointé des constats précis :

Une inquiétude certaine sur la prise en charge des plus jeunes	Nous constatons que toutes les jeunes de moins de 15 ans sont systématiquement mises en danger de manière très inquiétante au contact des plus âgées (alcoolisation, prostitutions, toxicomanie...) ; nous avons eu à plusieurs reprises le sentiment de ne pouvoir assumer notre mission de protection concernant cette tranche d'âge. Plusieurs réorientations ont dû avoir lieu et parfois même des mains levées pas toujours convaincantes mais parfois plus protectrice.
Des locaux collectifs ne permettant une qualité de prise en charge, tel que le préconise les RBPP	absence de chambres individuelles garantissant respect de l'intimité très peu espaces « ressources »
Sur sollicitation de la structure pour l'accueil de jeunes très fragiles psychologiquement	Ces jeunes souvent poly traumatisées sont souvent en très grandes difficultés dans les autres établissements et ont des prises en charges pédopsychiatriques en parallèle Actuellement, nous sommes contraints de limiter à grand maximum 3 places d'accueil pour ce type d'adolescentes et même avec ce ratio, la prise en charge demeure extrêmement compliquée
Absence quasi-totale de solution de protection hors aggro lors de situation tendue, ou de lieu mobilisables pour d'éventuelles mises à pieds ponctuelles	Parfois L'ASE parvient à pallier par des places en FA relai mais cela est toujours assez compliqué et ne couvre pas l'ensemble des besoins repérés
Des familles souvent excentrées de l'agglomération Troyenne	Cela nécessite des temps de trajets souvent inconfortables pour les parents (financièrement et en terme d'organisation ; beaucoup de familles n'ont pas de permis) et pour les équipes (temps de travail dédié au trajet et amputant sur le travail éducatif)

Des pistes d'évolution et d'amélioration ont émergées des débats : certaines concernent uniquement l'établissement, d'autres relèvent plus, si elles sont retenues, d'une réflexion plus globale au niveau associatif.

- Augmentation de l'âge de la prise en charge en 15/21
- Réflexion avec l'ASE sur la « spécialisation » d'un certain nombre de places spécifiques pour la prise en charge officielle de jeunes à profil fragile avec les moyens adéquats, voire, réflexion sur la création d'une autre entité pour un accueil spécifique de ces jeunes ailleurs et autrement.
- Aggrandissements et réorganisation des locaux

A. Plan d'actions

Domaine 1 : Projet d'établissement		
Objectif stratégique 1	Continuer d'améliorer la sécurité dans et aux abords de l'établissement	
Objectifs opérationnels	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
Action n°1-1-01	Réalisation d'une fiche de sécurité conforme à l'instruction du 4/07/2017	Pilote : chef de service Échéance : décembre 2021
Action n°1-01.02	Se renseigner concernant la présence ou non d'amiante et de plomb	Pilote : directeur Échéance : décembre 2021
Action n°1-01.03	Effectuer un rappel des points de coupure électricité, eau, gaz à toute l'équipe	Pilote : équipe de direction Échéance : chaque année
Action n°1-01.04	mise en place du WIFI accessible aux jeunes et dissocié de celui des professionnels	Pilote : équipe de direction Échéance :
Action n°1-01.05	remettre le DUERP à jour	Pilote : directeur et référent qualité désigné Échéance : décembre 2021
Objectif stratégique 2	continuer à développer la culture de la bienveillance	
Objectifs opérationnels	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
Action n°1-02.01	créer un outil de repérage des incidents et de leur traitement	Pilote : chef de service/secrétaire Échéance : décembre 2021
Action n°1-02.02	continuer à améliorer ce qui est déjà déjà en place en matière de bienveillance	Pilote : équipe de direction Échéance :
Action n°1-02.03	revisiter en équipe la RBBP concernant la santé, repérer les décalages et effectuer les modifications nécessaires dans notre fonctionnement	Pilote : personnels de soin/chef de service Échéance : décembre 2022
Action n°1-02.04	soigner les premiers contacts avec la jeune après son admission	Pilote : référents de situation Échéance : juin 2022
Action n°1-02.05	finaliser la création du site internet à destination des familles	Pilote : chef de service Échéance : juin 2022

Action n°1-02.06	évaluer la faisabilité des entretiens professionnels annuellement	Pilote : directeur Échéance :
Action n°1-02.07	développer une bonne qualité de vie au travail	Pilote : équipe de direction/psychologues Échéance : décembre 2021
Action n°1-02.08	former les professionnels sur des outils et des techniques permettant d'améliorer leur bienveillance	Pilote : chef de service Échéance : décembre 2022
Action n°1-02.09	mise en conformité des locaux en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite	Pilote : équipe de direction Échéance :
Objectif stratégique 3	améliorer le respect de l'intimité et des espaces de vie	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
Action n°1-03.01	Diminuer la capacité régulière du collectif au profit d'autres hébergements	Pilote : chef de service Échéance :
Action n°1-03.02	rénovation des espaces de vies collectives	Pilote : agent de maintenance/maitresse de maison Échéance :
Action n°1-03.03	repenser l'organisation du bâtiment ou continuer à le faire évoluer au mieux pour assurer des chambres individuelles	Pilote : équipe de direction Échéance :
Action n°1-03.04	rechercher des lieux mobilisables pour l'hébergement des proches des jeunes	Pilote : chef de service Échéance :
Action n°1-03.05	rénovation des douches	Pilote : agent de maintenance Échéance :
Action n°1-03.06	améliorer les espaces extérieurs côté jardin	Pilote : maitresse de maison Échéance :
Action n°1-03.07	rénover les chambres	Pilote : agent de maintenance Échéance :
Objectif stratégique 4	améliorer la protection des plus jeunes et des plus fragiles	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
Action n°1-04.01	Envisager la modification de l'âge d'accueil de 15 à 21 ans au lieu de 12 à 21 ans	Pilote : équipe de direction Échéance : décembre 2025

Action n°1-04.02	Réflexion avec l'ASE sur la "spécialisation" d'un nombre de places précis pour la prise en charge officielle de jeunes très fragiles avec des moyens d'actions adaptés ou la création d'un ailleurs/autrement plus adapté à ce public	Pilote : équipe de direction Échéance : décembre 2025
Domaine 2 : Droits et participation des bénéficiaires		
Objectif stratégique 1	continuer à développer la culture de la participation des jeunes dans un maximum d'axes de travail tant individuels que collectifs	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
Action n°2-01.01	améliorer la dynamique autour des réunions filles faisant office de CVS	Pilote : éducateurs Échéance : juin 2022
Action n°2-01.02	mettre en place un outil spécifique d'enregistrement des plaintes et remarques et proposition des jeunes	Pilote : éducateurs Échéance :
Domaine 3 : Projet personnalisé		
Objectif stratégique 1	Optimiser la préparation, la mise en œuvre et le suivi des projets personnalisés	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
Action n°3-01.01	Maintenir une rigueur dans l'utilisation des carnets de suivis des rendez-vous pédopsychiatrique et des suivis médicaux	Pilote : éducateurs Échéance :
Action n°3-01.02	Revisiter l'outil ROCS avec des indicateurs plus adaptés à notre public	Pilote : coordinatrice de projet Échéance : décembre 2022
Action n°3-01.03	Elaborer une « fiche mémo » projet personnalisé	Pilote : coordinatrice de projet Échéance : décembre 2021
Action n°3-01.04	Création d'une fiche de traçabilité des rendez-vous PP et de l'implication des jeunes et des représentants légaux	Pilote : coordinatrice de projet Échéance : décembre 2021
Domaine 4 : Établissement dans son environnement		
Objectif stratégique 1	continuer à améliorer et à développer des relations partenariales	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
Action n°4-01.01	formaliser les partenariats médicaux existants (généralistes, dentiste, gynécologue, sage-femme...)	Pilote : infirmière/chef de service Échéance : décembre 2023

Action n°4-01.02	consolider le partenariat avec les pédopsychiatres (temps du devenir, UHM) et psychiatres (UP72, CPA, CMP)	Pilote : psychologues/ chef de service Échéance : décembre 2022
Domaine 5 : Organisation et ressources		
Objectif stratégique 1	améliorer l'organisation du travail	
Objectif opérationnel	Nom de la fiche action	Mise en œuvre
Action n°5-01.01	être plus réactif dans le remplacement des personnels absents	Pilote : équipe de direction Échéance :
Action n°5-01.02	remplacer le cahier de liaison par un système dématérialisé exploitable plus efficacement	Pilote : chef de service Échéance : décembre 2025

B. Fiches action

Les fiches actions (objectifs opérationnels en cours) sont accessibles dans ARSENE